

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste



Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

La présente note a été rédigée par la Filiale d'Aoste de la Banca d'Italia. Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.

La série «Economies régionales» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

© Banca d'Italia, 2013

Adresse

Via Nazionale 91 00184 Rome - Italie

Site Internet

http://www.bancaditalia.it

Filiale d'Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21 11100 Aoste Téléphone : +39 0165 238100

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

La date d'arrêté des statistiques figurant dans cette publication est le 24 mai 2013, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2013 par le Service d'édition et d'impression de la Banque d'Italie.

TABLE DES MATIÈRES

LA SY	5	
ĽÉC	ONOMIE RÉELLE	7
	Les activités de production L'agriculture L'industrie Les échanges avec l'étranger Le bâtiment et le marché immobilier Les services La situation économique et financière des entreprises Les activités novatrices dans la région	7 7 7 8 9 11 15
2.	Le marché du travail L'emploi Les prestations sociales L'offre d'emploi et le chômage	19 19 20 21
L'IN	TERMÉDIATION FINANCIÈRE	22
3.	Le marché du crédit Le financement de l'économie Le crédit aux ménages Le crédit aux entreprises La qualité du crédit La collecte au détail et l'épargne financière La structure du système financier et les réseaux commerciaux	22 22 25 29 30 32 33
LES I	FINANCES PUBLIQUES DECENTRALISÉES	34
	Les dépenses publiques locales La composition des dépenses La santé publique Les principales modalités de financement Les recettes fiscales La dette publique	34 34 35 37 37 39
ANN	La dette publique EXES STATISTIQUES	41
	ES MÉTHODOLOGIOUES	69

TABLE DES MATIÈRES DES ENCADRÉS				
L'évolution du secteur touristique régional pendant la crise économique	12			
Les infrastructures de transport et l'accessibilité de la Vallée d'Aoste	14			
L'évolution de la demande et de l'offre de crédit	23			
Les caractéristiques des emprunts des ménages valdôtains	26			
L'évolution de la qualité des financements aux entreprises et aux ménages	30			

AVANT-PROPOS

Convention des signes:

- le phénomène n'existe pas;
- le phénomène existe, mais les données sont inconnues;
- .. les données n'atteignent pas le montant significatif de la commande minimum prise en considération;
- :: les données ne sont statistiquement pas significatives.

Des différences éventuelles par rapport aux données publiées précédemment provenant des déclarations de surveillance, de la *Centrale dei rischi* (Service central des risques) et des *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passini* (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs) sont dues, sauf indication contraire, à des rectifications des déclarations par les intermédiaires.

LA SYNTHÈSE

Au cours de l'année 2012, l'affaiblissement de l'économie s'est poursuivi En 2012, l'activité économique de la Vallée d'Aoste s'est contractée. Selon les estimations de *Prometeia*, le produit régional en termes réels a diminué de 1,8 %, dans une mesure inférieure à la moyenne nationale.

Dans le secteur manufacturier, le fléchissement de la demande intérieure et extérieure a provoqué une chute de la production

et du chiffres d'affaires des entreprises. Les dépenses d'investissements ont été contenues.

La chute du secteur du bâtiment continue L'activité économique dans le bâtiment a continué de se réduire; cela a été influencé par la détérioration de la demande aussi bien publique que privée. La diminution des ventes immobilières s'est poursuivie; les prix des habitations en termes nominaux

ont commencé à diminuer pendant le second semestre de l'année. La valeur et le nombre d'appel d'offres publics ont fortement chuté.

Sur la base des estimations de Prometeia, la valeur ajoutée a baissé de 0,6 % dans les

Les consommations diminuent, tandis que le tourisme augmente services, principalement à cause de la chute du secteur du commerce, qui a continué à ressentir la faiblesse des consommations des ménages, et de celui des transports. Le flux touristique a par contre augmenté grâce à la contribution positive aussi bien de la composante italienne que de la composante étrangère.

En 2012, le nombre d'actifs occupés a de nouveau chuté; cela a été influencé par le nouveau fléchissement du secteur du bâtiment et par la réduction de celui des services. Le nombre d'actifs occupés a diminué dans les tranches d'âge jusqu'à 44 ans. Le taux de chômage a augmenté de presque deux points de pourcentage, atteignant 7,1 %. Les heures de chômage partiel autorisées (*Cassa integrazione guadagni*) ont augmenté, surtout en raison de la composante des régimes spécial et dérogatoire.

Le crédit à l'économie s'est réduit aussi bien pour les entre-prises que pour les ménages consommateurs

de se réduire.

En 2012, les prêts bancaires à la clientèle résidente dans la région ont diminué. La réduction a concerné aussi bien les financements aux entreprises que le prêts octroyés aux ménages consommateurs. La chute a continué à ressentir les difficultés d'accès au crédit, accompagnées d'une diminution de la demande. Au premier trimestre de l'année en cours, la dynamique du crédit a recommencé à être positive pour les entreprises, tandis que les prêts aux ménages consommateurs ont continué

La tendance négative des financements aux ménages a reflété la contraction aussi bien des emprunts immobiliers que du crédit à la consommation. Les nouveaux crédits pour l'achat d'habitations se sont réduits et se sont ultérieurement concentrés auprès des tranches les plus âgées de la population; la tendance à la hausse des crédits d'un montant élevé s'est arrêtée. Au cours de la période comprise entre 2007 et 2011, le pourcentage de ménages valdôtains endettés a augmenté et l'incidence des versements de l'emprunt sur le revenu des ménages valdôtains a légèrement augmenté, tout en restant inférieure à la moyenne du Nord-Ouest et à la moyenne nationale.

La réduction des prêts aux entreprises a principalement concerné les financements liés à la gestion du portefeuille commercial, en rapport avec le fléchissement des ventes; les formes à échéance ont elles aussi diminué, à cause de la faible activité d'investissement. Les financements aux activités manufacturières se sont ultérieurement contractés et le taux de croissance des prêts au secteur du bâtiment est devenu négatif.

La qualité du crédit a empiré surtout pour les entreprises L'état de faiblesse persistant de l'activité économique s'est répercuté sur l'aggravation de la qualité du crédit. La dynamique est principalement attribuable à l'augmentation des nouvelles créances en souffrance pour les entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment. Les indicateurs prospectifs préfigurent une

nouvelle diminution de la qualité des portefeuilles des banques. Aussi, la qualité du crédit aux ménages consommateurs s'est légèrement détériorée.

La collecte bancaire a recommencé à croître, poussée par l'augmentation des composantes à échéance prolongée La collecte bancaire auprès des ménages et des entreprises a recommencé à croître, poussée par l'augmentation des composantes à échéance prolongée, plus rentables, contre le recul des comptes courants et des mises en pension. Le nombre de titres déposés par les ménages auprès des banques, mesuré à la juste valeur, a diminué ; les investissements en obligations et en emprunts d'État italiens ont chuté, contre une augmentation des investissements en action et en parts d'OPCVM.

L'ÉCONOMIE RÉELLE

1. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

L'agriculture

En 2012, la valeur ajoutée du secteur agricole en termes réels, après avoir augmenté en 2011, a recommencé à fléchir (-1,9 %, sur la base des estimations de *Prometeia*).

Selon les données fournies par la région, l'année dernière la production de pommes et de raisin a augmenté, tandis que celle de pommes de terre s'est réduite (tab. a5). Dans le secteur de la zootechnie, il y a eu une diminution des pièces de bétail élevées (tab. a6), tandis que la quantité de vin et de fromage *fontina* a chuté parmi les produits transformés. Le nombre d'entreprises actives, selon les données *InfoCamere-Movimprese*, a diminué (-2,9 %; tab. a4).

L'industrie

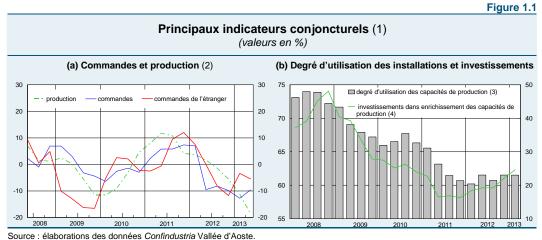
En 2012, la tendance du secteur industriel dans la Vallée d'Aoste a continué d'être négative. Sur la base des estimations de *Prometeia*, la valeur ajoutée en termes réels a encore diminué (-3,0 %).

Selon les données de l'enquête sur les entreprises industrielles et des services de la *Banca d'Italia* effectuée aux mois de mars et avril, en 2012, le chiffre d'affaires à prix constants des entreprises valdôtaines de l'industrie proprement s'est contracté: la chute des ventes aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché extérieur y a contribué (tab.a8). Les données qualitatives de *Confindustria* Vallée d'Aoste confirment l'affaiblissement de la demande (fig. 1.1a; tab. a7). Pour l'ensemble de l'année 2013, les entreprises de l'échantillon de la *Banca d'Italia* prévoient des niveaux de chiffre d'affaires analogues à ceux de 2012.

La dynamique de la production industrielle a été négative. Le degré d'utilisation des installations a légèrement augmenté, atteignant 61,5 sur la moyenne de 2012 (60,7 en 2011), tout en restant à des niveaux inférieurs par rapport aux valeurs précédant la crise (fig. 1.1b). La propension à investir des entreprises a continué d'être très contenue. Sur la base de l'enquête de la *Banca d'Italia*, les dépenses d'investissements des entreprises manufacturières ont diminué, tandis que celles des entreprises du secteur de l'énergie ont été plus élevées. Selon les données de *Confindustria* Vallée d'Aoste, le nombre d'entreprises ayant déclarée leur intention d'enrichir leur capacité de produc-

tion, bien qu'en légère augmentation par rapport à l'année précédente, est resté à des niveaux historiquement bas (22,1 %, plus de 20 points de pourcentage en moins par rapport à 2008).

Sur la base des données *InfoCamere-Movimprese*, le solde global entre les inscriptions et les cessations d'activité dans le registre des entreprises de l'industrie proprement dite, a été légèrement positif en 2012 (tab. a4).



(1) Moyennes mobiles sur quatre termes se terminant au cours du mois de référence – (2) Soldes entre le pourcentage des réponses « en augmentation » et « en diminution » fournies par les entreprises interrogées. Prévisions à 3 mois – (3) Échelle de gauche. – (4) Nombre d'entreprises qui ont indiqué leur intention d'enrichir leurs capacités de production existantes pour les investissements. Échelle de detaits

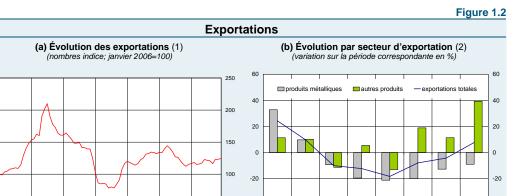
Les échanges avec l'étranger

En 2012, les exportations de la région évaluées à prix courants ont diminué de 6,4 % par rapport à l'année précédente (fig. 1.2; tab. a9); celles de l'Italie et du Nord-Ouest ont, par contre, continué à augmenter, bien qu'à des taux inférieurs par rapport à 2011.

La chute a été causée par la diminution de la valeur des ventes à l'étranger de métaux de base et de produits métalliques, le principal secteur de spécialisation de la région, dont la dynamique s'était déjà affaiblie au cours de l'année 2011 (fig. 1.2b). La réduction des prix moyens unitaires des produits métalliques y a contribué. Parmi les autres secteurs, la chute des exportations d'outillage (-4,5 %) s'est poursuivie, tandis que celles de produits alimentaires et de composantes pour moyens de transport ont augmenté de manière considérable (respectivement, 29,8 et 26,9 %).

Les exportations de la Vallée d'Aoste vers l'Union européenne (UE) ont recommencé à diminuer (-10,3; 7,1 en 2011; tab. a10): la chute a été très intense en Allemagne, où les ventes ont diminué de presque un tiers, et plus contenue en Espagne, où l'export s'était déjà réduit l'année précédente. En revanche, les exportations vers la France ont augmenté. Dans les pays hors de l'UE les ventes ont encore légèrement diminué (-1,2 %; -3,3 en 2011); la forte diminution des ventes en Suisse (-12,8 %) s'est opposée à l'augmentation de celles vers les États-Unis et vers celles qu'on appelle les Économies dynamiques d'Asie (EDA).

En 2012, les importations à valeurs courantes se sont encore réduites (-24,3 %; -7,2 en 2011), principalement à cause de la chute des achats de métaux de base et de produits métalliques (-31,0 %).



2011q1 2011q2

2011q3 2011q4 2012q1

Source : élaboration des données Istat.

(1) Moyennes mobiles sur trois termes sur des données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Données trimestrielles. Cf. section: Notes méthodologiques.

Le bâtiment et le marché immobilier

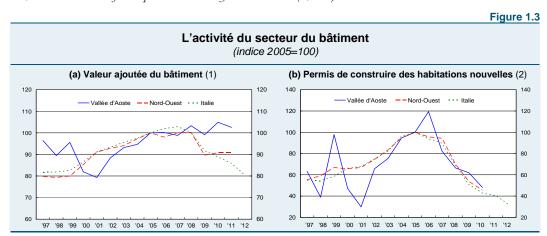
150

En 2012, l'activité économique dans le secteur du bâtiment a enregistré une chute. Selon les estimations de *Prometeia*, la valeur ajoutée du secteur, en termes réels, a continué de baisser (-6,4 %). Les entreprises interrogées par la *Banca d'Italia* ont indiqué, pour l'année 2012, une nouvelle chute de la valeur de la production et du nombre de salariés. Sur la base de l'enquête prévisionnelle de la Fédération italienne du bâtiment (*Associazione nazionale costruttori edili, ANCE*) du Piémont et de la Vallée d'Aoste, effectuée sur un échantillon d'entreprises valdôtaines, les soldes entre les indications d'augmentation et diminution du chiffre d'affaires et de l'emploi, pour l'année 2012, ont continué à chuter ; le nombre d'entreprises ayant déclaré leur intention d'effectuer des investissements s'est encore réduit. Les prévisions pour le premier semestre de 2013 montrent un nouvel affaiblissement.

L'affaiblissement de la demande publique et privée a contribué à la dynamique négative de l'année dernière. Sur la base des données du CRESME (Centre italien de recherches économiques), le nombre d'appels d'offres publics a continué de chuter (-17,6 %; -21,8 en 2011) et leur montant total a également baissé (-48,0 %; 11,8 en 2011).

Entre 2007 et 2011, la valeur ajoutée du bâtiment dans la région a essentiellement stagné, contre une forte chute au Nord-Ouest et sur l'ensemble de l'Italie. Le secteur des travaux publics aurait contribué à améliorer la dynamique de l'activité dans la région : sur la base des données du CRESME, entre 2007 et 2011, la valeur des appels d'offres publiés a augmenté dans une mesure supérieure à la moyenne italienne (56 %; 8 % en Italie). Par contre, comme dans les zones de comparaison, le secteur du bâtiment résidentiel, surtout celui des nouvelles constructions, a fourni une contribution négative à la dynamique du produit. En 2010, le nombre des permis de construire des habitations nouvelles (en moyenne deux années avant leur vraie réalisation) était inférieur à 60 % par rapport au pic de 2006 (fig. 1.3b).

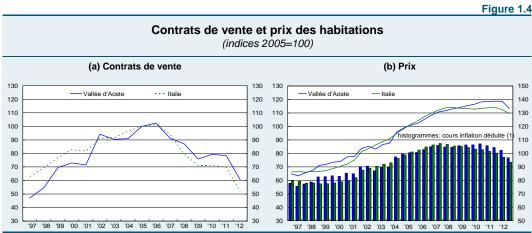
À la fin de l'année 2011, le poids du secteur sur la valeur ajoutée régionale correspondait à 11 % environ, une valeur deux fois supérieure à la moyenne italienne (5,3%).



Source: élaboration des données Istat.

(1) Istat, Conti regionali (Comptes régionaux) et, pour l'Italie, Conti nazionali (Comptes nationaux). Valeurs chaînées, année de référence 2005. – (2) Istat, Statistiche sui permessi di costruire (Statistiques sur les permis de construire), années variées. Nombre d'habitations en immeubles résidentiels nouveaux; pour 2012, pour l'Italie, estimations basées sur les données des deux premiers trimestres.

Dans le secteur résidentiel, le nombre de ventes a baissé en 2012 de plus d'un cinquième par rapport à 2011 (-22,7 %; fig. 1.4a) : à la fin de l'année dernière, le volume des échanges sur le marché immobilier valdôtain était inférieur de plus de 40 % au pic de 2006 (-49 au niveau national). La faiblesse de la demande d'habitations a influencé les cours dans une mesure contenue, à cause également de la viscosité structurelle des prix qui caractérise le marché (fig. 1.4b). En effet, sur la base de nos élaborations des données de l'Observatoire sur le marché immobilier de *l'Agenzia delle entrate* (Direction générale des Finances italiennes), de *Il Consulente Immobiliare* et d'Istat, seulement en 2012 les prix en valeurs nominales dans le Vallée d'Aoste ont commencé à baisser (-2,4 %). À la fin de l'année dernière, ils résultaient encore supérieurs à ceux de la fin de 2007 (de plus de 2 %); dans la même période, la variation des prix à la consommation déduite, les cours avaient baissé de 6 %, avec une chute inférieure la moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie (-11 % environ).



Source: élaborations de données de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle entrate, du Ministère italien de l'Intérieur, de Il Consulente Immobiliare et d'Istat. Cf. section: Notes méthodologiques (1) Échelle de droite.

L'année dernière, la chute du nombre total de travailleurs et d'entreprises inscrites avec au moins une déclaration présentée à la *Cassa edile regionale* (Caisse régionale du bâtiment) s'est poursuivie (respectivement, -1,5 et -4,8 %). Sur la base également des données *InfoCamere-Movimprese*, le nombre d'entreprises actives à la fin de 2012 a encore diminué (-1,8 %).

Les services

Sur la base des estimations de *Prometeia*, l'année dernière la valeur ajoutée des services en termes réels a enregistré une chute (-0,6 %). L'aggravation de la conjoncture dans le secteur est confirmé par les entreprises de l'échantillon de la *Banca d'Italia*, qui ont également indiqué un fléchissement aussi bien du chiffre d'affaires que de l'emploi.

Le commerce. — En 2012, sur la base des estimations de *Prometeia*, les consommations finales des ménages valdôtains, après la légère chute de l'année précédente, ont encore diminué (-3,7 % en termes réels). Sur la base des estimations de la même source, la dynamique négative du revenu disponible des ménages, chuté de 1 % en termes nominaux, y a contribué. Cela s'est surtout répercuté sur les dépenses de biens durables, qui selon les données *Findomestic* se sont réduites de manière considérable, reflétant surtout la chute des achats de biens pour la maison.

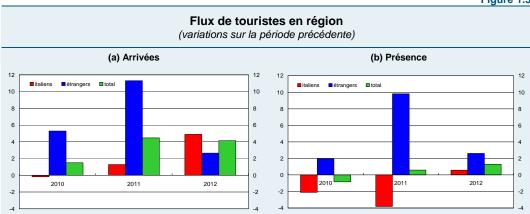
Sur la base de données Istat, entre 2007 et 2011, les dépenses en termes réels pour les consommations privées des ménages valdôtains ont diminué de 4,6 %. Le fléchissement a exclusivement concerné les achats de biens durables (-36,3 %); les dépenses de biens non durables ont par contre légèrement augmenté (1,1 %). Sur la base des données de l'enquête sur les consommations des ménages, l'impact de la crise sur les consommations des ménages aurait également causé un changement de la composition des dépenses. Entre 2007 et 2011, l'incidence de la composante alimentaire sur les dépenses moyennes mensuelles totales a augmenté pour les ménages valdôtains, atteignant 18,0 %, après 17,1 en 2007; le poids des dépenses pour la maison a également augmenté (de 25,2 à 27,5 %), tout comme celui des dépenses pour les transports (de 12,7 à 13,7); la part de dépenses s'est par contre réduite pour l'habillement (de 6,0 à 4,7) et la santé (de 5,1 à 4,2).

Sur la base des données Istat, en 2011, le pourcentage de ménages valdôtains vivant dans des conditions de pauvreté relative s'élevait à 4,3 %, une valeur légèrement inférieure à la moyenne du Nord-Ouest et beaucoup plus contenue que la donnée nationale (respectivement, 4,9 et 11,1 %). En 2011, l'indicateur synthétique de privation, qui exprime une situation plus générale de difficulté économique, s'élevait à 6,9 % pour les ménages valdôtains, une valeur inférieure de 8,3 et 15,5 points de pourcentage à la donnée du Nord-Ouest et de l'Italie.

Le tourisme. — En 2012, sur la base des données de la région de la Vallée d'Aoste, les journées de présence de touristes dans les établissements d'hébergement ont encore augmenté (1,3 %; 0,6 en 2011; tab. a11 et fig.1.5). La présence d'Italiens, qui a recommencé à augmenter après la chute de 2011 (0,6 %; -3,8 en 2011), et celle de touristes étrangers, bien qu'en ralentissement par rapport à l'année précédente (2,6 %; 9,8 % 2011), ont contribué à cette croissance. Le nombre d'arrivées dans la région a augmenté dans une mesure plus intense que la présence, surtout celui de touristes italiens (augmentés de 4,9 %; 2,7 les étrangers). Parmi les touristes italiens, la contribution positive a été principalement fournie par l'intensification des flux depuis la Lombardie et le Piémont (respectivement, 7,9 et 6,8 %). Parmi les étrangers, les arrivées depuis le Royaume-Uni et la Russie ont encore augmenté (respectivement, 2,8 et 13,1 %), alors

que l'afflux depuis la France a diminué (-2,0 %). La durée moyenne des périodes de séjour a légèrement baissé (3,1 jours, après 3,2 en 2011), avec une chute plus intense pour la composante nationale.

Figure 1.5



Source : élaborations des données de la région de la Vallée d'Aoste.

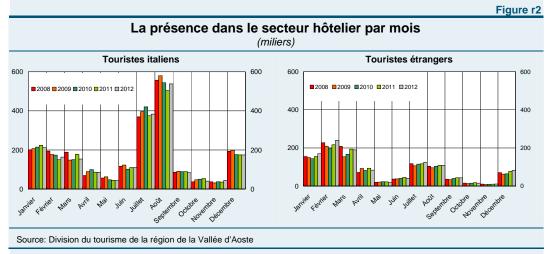
L'ÉVOLUTION DU SECTEUR TOURISTIQUE RÉGIONAL PENDANT LA CRISE ÉCONOMIQUE

Sur la base des données de la Division du tourisme de la région de la Vallée d'Aoste, entre 2008 et 2012, la présence de touristes dans la région est restée globalement stable; la chute de la composante italienne s'est en effet opposée à une augmentation de la présence d'étrangers (respectivement, -3,1 et 5,3 %). La durée moyenne des séjours a diminué, passant de 3,6 à 3,1 jours.

Entre 2008 et 2012, la présence de touristes italiens et étrangers dans les hôtels 1 ou 2 étoiles a diminué (respectivement, -16,6 et -22,5 ; fig. r1), tandis que celle dans les établissements 3 étoiles a augmenté (respectivement, 1,0 et 8,1 %); les séjours dans les hôtels des catégories les plus élevées ont chuté pour la composante italienne, alors qu'ils sont restés plutôt stables pour les étrangers (respectivement, -2,9 et 0,5 %).

Figure r1 La présence dans le secteur hôtelier (milliers) (a) Italiens (b) Étrangers 700 ■1 et 2 étoiles 3 étoiles 4 et 5 étoiles ■1 et 2 étoiles ■3 étoiles ■4 et 5 étoiles 450 600 350 350 500 500 400 400 250 250 150 150 300 300 200 200 2012 2012 Source : élaborations des données de la région de la Vallée d'Aoste.

Sur la même période de référence, la capacité d'accueil de touristes en ce qui concerne les lits touristiques a globalement diminué; la chute a été exclusivement causée par la réduction des lits touristiques dans les établissements hôteliers (-21,8 %; tab. a12), tandis que les lits dans les établissements extra-hôteliers ont augmenté (2,9 %). Entre 2008 et 2012, l'indice de capacité d'accueil hôtelière, calculé comme le rapport entre les établissement hôteliers et le total des établissements d'hébergement, a diminué, passant de 50,4 à 40,0 %: la chute du nombre d'hôtels et l'augmentation des établissements complémentaires y ont contribué. La chute de l'offre d'accueil dans les établissements hôteliers a concerné le nombre de lits touristiques disponibles dans les établissements 3 étoiles et dans ceux d'un niveau de qualité plus bas, qui ont diminué respectivement de 30,4 et de 17,3 % ; par contre, la disponibilité de lits touristiques a légèrement augmenté dans les hôtels 4 ou 5 étoiles (0,4 %). Sur la même période, l'indice de qualité des établissements hôteliers, calculé comme le rapport entre le total des hôtels 4 et 5 étoiles et le total des établissements hôteliers, a augmenté, passant de 8,9 à 12,2 %. Le développement de l'offre dans les établissements extrahôteliers est à attribuer à la croissance considérable du nombre de lits touristiques dans la catégorie des bed&breakfast (26,4 %)



L'indice d'utilisation brute (calculé comme le rapport en pourcentage entre la présence hôtelière et le nombre de lits touristiques sur l'année), qui s'élevait à 0,23 en 2008, a augmenté pendant les années suivantes, atteignant 0,29 en 2012 (tab. a12). La légère atténuation du profil saisonnier des flux touristiques pour la composante italienne, dont la variance s'est réduite de 3,8 % entre 2008 et 2012 (fig.r2), pourrait avoir contribué à l'augmentation de l'indice. La présence de touristes italiens se concentre principalement aux mois d'été de juillet et d'août, tandis que celle de touristes étrangers est plus élevée aux mois de février et mars.

Les transports. – En 2012, le nombre total de passages de véhicules automobiles dans les tunnels et sur les autoroutes valdôtaines a diminué de 8,1% par rapport à l'année précédente (-2,0 en 2011). La baisse a été plus intense pour la circulation de véhicules légers (-8,9 en 2012; -3,2 en 2011) par rapport à celle de poids lourds (-4,9 %; tab. 1.1).

Tableau 1.1

Passages de véhicules automobiles en région

(nombre de passages en milliers et variations sur l'année précédente en %)

POINTS DE PASSAGE	Véhicules légers		Poids lourds		Total	
FOINTS DE FASSAGE	2012	Var. %	2012	Var. %	2012	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	1.173	-5,7	596	-4,2	1.769	-5,2
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	535	-0,9	85	-4,7	620	-1,4
Péages SAV	14.945	-9,2	3.595	-4,9	18.540	-8,4
Péages RAV	342	-13,5	60	-8,1	403	-12,8
Total	16.995	-8,9	4.337	-4,9	21.332	-8,1

Source : Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco (société exploitante du Tunnel du Mont-Blanc), SISEX spa (société exploitante du Tunnel du Grand-Saint-Bernard), Società Autostrade Valdostane (S.A.V.) et Raccordo Autostradale Valle d'Aosta (sociétés exploitantes des voies autoroutières de la Vallée d'Aoste).

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET L'ACCESSIBILITÉ DE LA VALLÉE D'AOSTE

De nombreuses études théoriques et analyses empiriques ont montré qu'un réseau d'infrastructures efficace favorise le développement des activités économiques. L'accessibilité d'un territoire représente en outre un facteur important pour la compétitivité du système touristique local, influençant les coûts et les temps de transport des marchandises et des personnes. Ce facteur s'avère particulièrement important dans un territoire montagneux et avec une basse densité de population comme celui de la Vallée d'Aoste, dont les caractéristiques orographiques tendent à conditionner négativement le développement d'un réseau d'infrastructures adéquat.

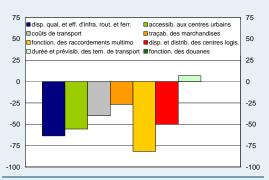
Les informations sur l'équipement infrastructurel de transport sont fournies par l'Institut Tagliacarne, qui a créé des indices spécifiques au niveau régional pour l'année 2009. L'Institut Tagliacarne présente la Vallée d'Aoste dans une situation nettement désavantagée par rapport à la moyenne italienne en ce qui concerne le transport ferroviaire et aérien (avec des indices d'équipement inférieurs à la moyenne italienne de respectivement 90 et 80 points de pourcentage), tandis que sa position est satisfaisante pour les infrastructures routières (27 points de pourcentage en dessus de la valeur pour l'Italie; tab. a13).

Les lignes de chemin de fer régionales sont toutes à voie unique et non électrifiées; ce qui n'est vrai que pour 28,5 % des lignes au niveau national. Le retard du système ferroviaire se reflète sur la durée moyenne de voyage et sur la nécessité de changer de train au moins une fois pour arriver dans les chefs-lieux des autres régions du Nord-Ouest. L'aéroport présent en région organise depuis 2008 principalement des vols liés à l'aviation générale (vols sportifs, services d'hélisecours en montagne et des interventions de protection civile avec hélicoptère); en 2012, aucun vol de ligne n'a été effectué. L'équipement autoroutier par kilomètre carré est, par contre, le plus élevé par rapport aux autres régions italiennes ; le réseau routier et autoroutier, en plus de permettre l'interconnexion avec le marché national, relie également la Vallée d'Aoste à la France et à la Suisse par les tunnels du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard.

Lors de l'enquête sur les entreprises effectuée l'année dernière par la Banca d'Italia, il avait été demandé aux entreprises d'exprimer des évaluations sur le fonctionnement des services logistiques sur l'ensemble de l'Italie pour la période 2009-2012. Selon les résultats l'enquête, les entreprises valdôtaines ont exprimé un jugement défavorable en ce qui concerne les tarifs liés aux coûts de transport, la disponibilité, la qualité et l'efficacité des infrastructures routières et ferroviaires, la fonctionnalité des raccordements multimodaux et la durée et la prévisibilité des temps de transport (fig. r3). Elles ont par contre exprimé un jugement légèrement positif sur le système de traçabilité (surveillance) du flux des marchandises.

Figure r3

Facteurs qui ont influencé le fonctionnement des services logistiques en Italie (1)

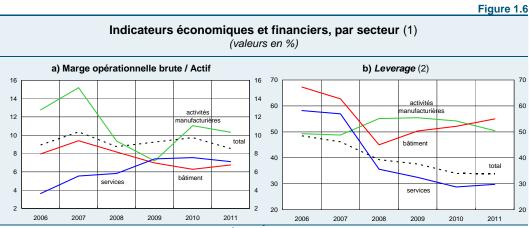


Source: Banca d'Italia, Enquête sur les entreprises industrielles et des services pour 2012.

(1) Soldes en pourcentage entre la part d'entreprises ayant répondu de manière positive et négative sur le total des réponses.

La situation économique et financière des entreprises

L'analyse effectuée sur un échantillon d'environ 400 entreprises valdôtaines, toujours présentes dans les archives de la *Centrale dei bilanci* depuis 2006, montre qu'en 2011 les indicateurs de rentabilité ont empiré par rapport à l'année précédente. La rentabilité opérationnelle (indiquée par le rapport entre la marge opérationnelle brute et le total de l'actif) est tombée à 8,5 % en 2011 (fig. 1.6; tab. a14); le rendement des capitaux propres (ROE) a baissé de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2010. Parmi les différents secteurs, la détérioration des indicateurs est attribuable à l'industrie manufacturière, pour laquelle les indices de rentabilité ont recommencé à fléchir en 2011.



Source: élaborations de données de la Centrale dei bilanci. Échantillon fermé de sociétés de capitaux ayant leur siège dans la région. Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Le total des secteurs n'est pas exhaustif . – (2) Rapport entre les dettes financières et la somme de ces mêmes dettes financières et des capitaux propres.

La charge de la dette, mesurée par le poids des charges financières sur la marge opérationnelle brute, a de nouveau augmenté en 2011; l'augmentation est principalement attribuable à l'évolution du secteur manufacturier. Le *leverage* (le rapport entre les dettes financières et la somme de ces mêmes dettes financières et des capitaux propres) est resté essentiellement stable par rapport à 2010 (33,8 %, fig. 1b); cet indice a cependant crû de manière considérable pour les entreprises du bâtiment et, de manière moins marquée, pour celles des services, pour lesquelles il affichait des valeurs très contenues en comparaison avec les deux autres secteurs d'activité principaux.

Les activités novatrices dans la région

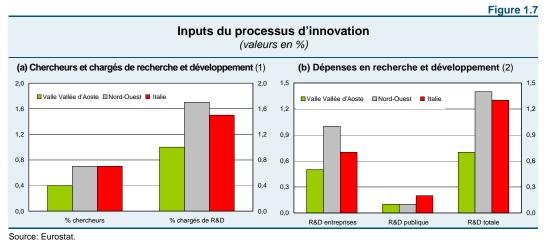
La capacité des entreprises à innover les produits, les processus de production ou les structures organisationnelles représente un important stimulant pour la croissance d'un système économique. Les activités novatrices peuvent être favorisées ou entravées par le contexte géographique, économique et social. L'innovation se présente d'ailleurs comme un phénomène complexe et articulé, difficile à mesurer. L'approche utilisée le plus habituellement pour une évaluation qualitative prend en considération les inputs de l'activité novatrice, comme les dépenses en recherche et développement ou les ressources humaines utilisées pour les activités novatrices, et le output, comme la diffusion d'entreprises novatrices et le recours à des outils de protection de la propriété intellectuelle des innovations (brevets, marques, dessins). Dans l'ensemble, les indicateurs disponibles montrent un retard des activités novatrices des entreprises italiennes par rapport à celles des autres principaux pays européens. Ce retard relatif résulte plus élevé dans la Vallée d'Aoste, où la diffusion des processus novateurs est inférieure à celle du Nord-Ouest et de l'Italie. Le nombre d'entreprises ayant réalisé des innovations de produit et de processus est en effet plus bas que celui des zones de comparaison et leur recours aux outils de protection de la propriété intellectuelle est faible. Une plus basse intensité des dépenses en recherche et développement par les entreprises contribue à cette tendance. En revanche, les entreprises de grandes dimensions, qui montrent normalement une plus importante capacité d'innovation, contribuent le moins à l'écart de la région par rapport aux entreprises du Nord-Ouest.

Les inputs. – En 2010, le pourcentage de ressources humaines utilisées dans les entreprises valdôtaines pour les activités novatrices était inférieur à celui du Nord-Ouest et à la moyenne italienne: les salariés chargés de recherche et développement représentaient 1,0 % du total (1,7 au Nord-Ouest et 1,5 en Italie) et les chercheurs 0,4 % (fig. 1.7). Pendant la décennie 2000-2010, le premier pourcentage a cependant augmenté de manière considérable (s'élevant à 0,6 % en 2000), alors que le deuxième est resté stable (tab. a15).

Dans la région, les investissements en recherche et développement représentaient 0,7 % du produit en 2009, une valeur inférieure à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest (respectivement, 1,3 et 1,4 %). La différence est principalement attribuable aux niveaux des dépenses des entreprises (0,5 % dans la région; 0,7 pour l'Italie et 1,0 au Nord-Ouest), tandis que l'apport de la composante publique est es-

sentiellement le même que dans le zones de comparaison (0,1 % dans la Vallée d'Aoste et au Nord-Ouest; 0,2 en Italie).

En ce qui concerne les dépenses publiques en recherche, l'utilisation de fonds européens représente un moyen de financement des activités novatrices des entreprises, individuellement ou en partenariat avec des établissements de recherche public et privés. La base de données "Opencoesione" du Ministère italien du Développement économique (cf. section: Notes méthodologiques) montre que la Vallée d'Aoste a bénéficié, sur la période de programmation 2007-2013, du financement de 84 projets, soit un montant de 45 euros par habitant, une valeur analogue à la moyenne des régions du Nord-Ouest.



(1) % sur le total des salariés ; données se référant à 2010. – (2) En % du PIB ; données se référant à 2009.

Les outputs. – Selon les standards internationaux, une entreprise est considérée comme novatrice si elle a introduit sur le marché et dans son organisation des innovations importantes, aussi bien de nature technologique (changements dans les produits ou dans les processus de production) que d'autre genre (changements dans la structure organisationnelle, les techniques de marketing, etc.). Sur la base des données de la dernière enquête CIS de l'Istat (cf. section : Notes méthodologiques), entre 2008 et 2010, 56,8 % des entreprises valdôtaines ont réalisé, ou cherché à réaliser, des innovations de produit, de processus, de marketing ou organisationnelles ; la valeur analogue s'élève à 58,4 % au Nord-Ouest et à 56,3 sur l'ensemble de l'Italie. (tab. a16). Le pourcentage baisse, passant à 32,2 %, si on n'inclut que les innovations de produit ou de processus (44,1 au Nord-Ouest) et tombe à 25,7 % si on prend exclusivement en considération les activités novatrices réellement complétées, une valeur inférieure de 16 points de pourcentage à celle du Nord-Ouest. Le poids plus faible des entreprises de grandes dimensions y contribue. En effet, dans la Vallée d'Aoste, le personnel des entreprises d'au moins 50 salariés était 18,7 % du total en 2010, contre 29,6 au Nord-Ouest.

L'innovation est surtout réalisée à l'intérieur de l'entreprise : 85 % des entreprises novatrices développent cette activité *in-house* (93 % au Nord-Ouest et en Italie). 13 % seulement des entreprises novatrices ont établi des accords de coopération, un pourcentage similaire à la moyenne nationale, mais inférieur à celui du Nord-Ouest.

Une autre indication de la basse propension à l'innovation est représentée par le faible recours aux outils qui offrent une protection juridique de la propriété intellectuelle et qui permettent en même temps la transférabilité entre entreprises. Dans la Vallée d'Aoste, la propension à recourir au registre ou au dépôt des brevets auprès de l'Office européen des brevets (OEB) est très contenue: entre 2000 et 2008, l'intensité de brevets moyenne, soit le nombre de brevets enregistrés par million d'habitants, a été de 61,2 en moyenne par an, une valeur inférieure à celle de l'Italie (72,6) mais surtout à celle du Nord-Ouest (126,1).

Si on limite l'analyse aux brevets présentés seulement par les entreprises, selon nos élaborations de la base de données Patstat (cf. section: *Notes méthodologiques*), les demandes de brevet provenaient surtout des secteurs des machines électriques, électroniques et des appareils de précision, de la chimie, du caoutchouc, de la plastique et de l'outillage (tab. a17).

Le recours aux marques est lui aussi inférieur à celui des zones de comparaison. Entre 1999 et 2011, les entreprises de la Vallée d'Aoste ont déposé à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) 249 marques, 4,3 pour 1 000 travailleurs. L'intensité de production de marques enregistrées s'est avérée largement inférieure à celle du Nord-Ouest et à celle de l'Italie (respectivement, 11,0 et 7,7 marques pour 1 000 travailleurs). Les marques proviennent principalement de l'industrie, aussi bien de l'industrie traditionnelle (93) que de celle de plus haute technologie (59).

Entre 2003 et 2011, les entreprises industrielles et celles du bâtiment de la Vallée d'Aoste ont présenté 95 demandes d'enregistrement de dessins auprès de l'OHMI, en moyenne 6,5 demandes pour 1 000 travailleurs. Dans ce cas aussi, l'intensité de production a été inférieure aussi bien à celle du Nord-Ouest qu'à celle de l'Italie (respectivement, 13,7 et 13,5). Les demandes proviennent plus fréquemment de l'industrie traditionnelle (56) que de l'industrie de pointe (37).

2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

Sur la base des données de l'Enquête sur les forces de travail (*Rilevazione sulle forze di lavoro*) de l'Istat, en 2012, le nombre d'actifs occupés dans la Vallée d'Aoste s'est encore réduit (-1,2 %, -0,5 en 2011; fig. 2.1 et tab.a19); la chute a été moins intense dans la moyenne des régions du Nord-Ouest et de l'Italie (respectivement, -0,4 et -0,3 %).

La dynamique négative de l'emploi a concerné le secteur du bâtiment et celui des services (respectivement, -2,2 et -2,5 %). Le nombre de travailleurs de l'industrie proprement dite, après avoir diminué de 14,9 % entre 2008 et 2011, a recommencé à augmenter en 2012 (8,3 %), ne récupérant que partiellement la forte chute de l'emploi du triennat précédent. Les travailleurs du secteur agricole ont encore augmenté (1,9 %; 17,3 en 2011).

La diminution du nombre d'actifs occupés a principalement concerné la tranche d'âge entre 35 et 44 ans (-5,4 %), dans laquelle aussi bien la composante d'hommes que celle de femmes se sont réduites. L'emploi des jeunes entre 15 et 34 ans a encore diminué (-1,3 %; -5,1 en 2011); la chute est exclusivement attribuable à la composante d'hommes. Les travailleurs des tranches d'âge suivantes, surtout les femmes, ont continué d'augmenter; l'augmentation a été plus forte pour les travailleurs entre 55 et 64 ans (6,9 %), reflétant vraisemblablement le changement des critères de prévoyance établi par la réforme du système des pensions.

Actifs occupés et taux de chômage (milliers et valeurs en %) (a) Actifs occupés (b) Taux de chômage /allée d'Aoste (1) Nord-Ouest (2) 60 7.000 58 6.800 56 6.600 54 6.400 0 52 6.200

Figure 2.1

Source: élaborations de données Istat, Rilevazione sulle forze di lavoro (Enquête sur les forces de travail). Données trimestrielles désaisonnalisées. Cf. section: Notes méthodologiques.

Le nombre de travailleurs salariés, en fléchissement depuis 2010, a recommencé à augmenter (0,5 %), tandis que les travailleurs indépendants ont diminué (-5,9 %). Parmi les travailleurs salariés, le nombre de ceux en CDI, en forte chute depuis 2009,

a encore légèrement chuté (-0,2 %); le nombre des travailleurs en CDD a par contre encore augmenté (5,3 %; 5,4 en 2011).

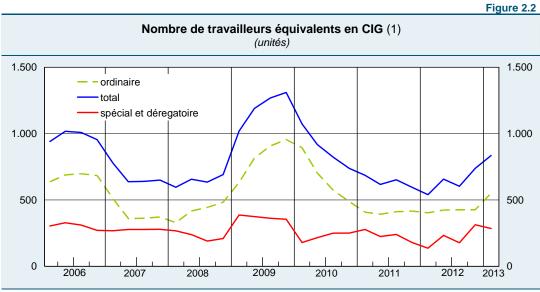
En moyenne sur l'année 2012, le taux d'emploi dans la région est tombé à 66,4 % (67,0 en 2011). La chute du taux d'emploi des hommes a influé sur la réduction (-1,9 point de pourcentage, 71,3 %), tandis que celui des femmes a continué à augmenter, atteignant 61,4 % et réduisant ainsi l'écart entre les taux d'emploi par sexe à environ dix points de pourcentage.

Les prestations sociales

Selon les données de l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS), les heures de chômage partiel autorisées (*Cassa integrazione guadagni*, CIG) ont recommencé à augmenter en 2012 (24,1 %; -19,4 en 2011; tab. a20). L'augmentation a principalement concerné le régime spécial et dérogatoire (75,1 %); alors qu'elle a été modeste pour les heures de CIG ordinaire (2,4 %).

Le recours au dispositif CIG a été particulièrement fort dans les secteurs de la métallurgie, de la mécanique et de la chimie, de la pétroléochimie, du caoutchouc et de la plastique. Le nombre d'heures autorisées a par contre diminué dans le secteur du bâtiment (-14,0 %). La croissance des heures de CIG, qui s'était intensifiée à la fin de l'année 2012, s'est encore poursuivie pendant les quatre premiers mois de 2013.

En moyenne sur l'année 2012, le nombre de travailleurs équivalents à temps plein en CIG, s'est élevé à 739 unités, une valeur supérieure d'environ 140 unités à celle de l'année précédente (fig. 2.2).



Source : Élaboration des données INPS et Istat ; moyennes mobiles de données trimestrielles. Cf. section : *Notes méthodologiques*. (1) Nombres de travailleurs équivalents à plein temps pour lesquels a été autorisée la CIG.

L'offre d'emploi et le chômage

Sur la base des données Istat, l'offre d'emploi a continué à augmenter en 2012 (0,8 %; tab. a19). Le taux d'activité a atteint 71,6 %, une valeur supérieure à la moyenne du Nord-Ouest et à la donnée nationale (respectivement, 69,9 et 63,7 %)

L'augmentation de la force de travail, associée à une chute de l'emploi, a été accompagnée d'une croissance du nombre de demandeurs d'emploi (37,1 %; 19,4 en 2011), qui ont ainsi dépassé 4 mille unités. Le taux de chômage est monté à 7,1 % en moyenne sur l'année (5,3 % en moyenne sur l'année 2011; fig. 2.1); l'augmentation a concerné aussi bien la composante d'hommes que celle de femmes.

Parmi les chômeurs, le nombre de personnes qui se trouvent dans cette situation suite à la perte d'un emploi précédent, a augmenté (60,5 %, soit deux tiers du total des chômeurs); le nombre de personnes provenant d'une condition d'inactivité ou sans expérience de travail a en outre augmenté (respectivement, 4,1 t 9,8 %; soit 20,6 et 12,8 du total des chômeurs).

Le taux de chômage de longue durée, se référant aux personnes qui se trouvent dans cette situation depuis plus de 12 mois, a augmenté de 0,5 point de pourcentage, atteignant 2,6 %.

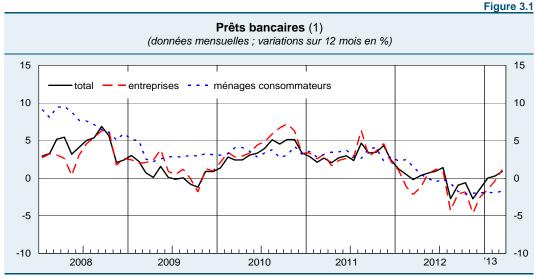
L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

3. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

Le financement de l'économie

Les prêts bancaires. – En décembre 2012, les prêts bancaires octroyés à la clientèle résidente dans la région ont diminué de 1,4 % sur une base annuelle; ils avaient augmenté de 2,0 % en 2011. La réduction des prêts a concerné tous les secteurs de l'économie et a été plus marquée pour les entreprises, surtout les moyennes et les grandes (respectivement, -2,5 et -3,2 %; fig. 3.1 et tab. 3.1).

À partir de la présente édition de "L'Économie de la Vallée d'Aoste", la méthodologie de calcul du taux de variation des prêts a été modifiée pour l'uniformiser à celle adoptée dans le cadre du Système européen des banques centrales (SEBC). Par rapport à la méthodologie précédente, pour les variations des prêts on tient maintenant compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. Pour plus d'informations, voir la section: Notes Méthodologiques.



Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Les données tiennent compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. Le total inclut également les administrations publiques et les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables.

Selon les informations de la Regional Bank Lending Survey (RBLS), aussi bien la difficulté d'accès au crédit que la diminution de la demande ont pesé sur l'évolution

des financements des banques aux entreprises et aux ménages (cf. encadré: L'évolution de la demande et de l'offre de crédit).

Tableau 3.1

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1) (variations sur 12 mois en %)									
					Secteur priv	é			
	Administrations publiques		Sociétés fi-	Entreprises					
PÉRIODE			nancières		moyennes -	Petites (2)		Ménages	Total
	publiques		et d'assuranc e		et gran- des		Ménages produc- teurs (3)	consom- mateurs	
Déc. 2010	0,3	3,6	::_	3,3	2,4	5,9	4,7	3,2	3,4
Déc. 2011	-3,7	2,9	::	2,2	3,0	0,0	-1,1	2,9	2,4
Mars 2012	-0,9	-0,1	::	-2,2	-2,2	-2,2	-2,5	1,5	-0,2
Juin 2012	1,5	0,9	::	1,2	2,7	-3,1	-3,8	-0,5	0,9
Sept. 2012	-2,1	-0,9	::	-2,1	-2,0	-2,5	-1,9	-1,8	-0,9
Déc. 2012	-15,6	-0,4	::	-2,5	-3,2	-0,3	-1,2	-1,9	-1,4
Mars 2013 (4)	-19,8	2,4	::_	1,1	1,5	0,3	-2,1	-1,7	0,9

Source : déclarations statistiques de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques

(1) Les prêts comprennent les créances en souffrance et les opérations de prise en pension. Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Sociétés en commandite simple et en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum. – (4) Données provisoires.

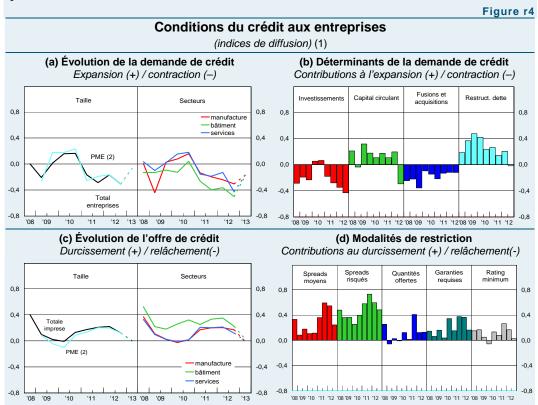
Au premier trimestre de l'année en cours, sur la base de données encore provisoires, la dynamique du crédit a recommencé à être positive suite à la reprise des financements aux entreprises (1,1 %); les prêts octroyés aux ménages consommateurs ont par contre continué à diminuer (-1,7 %).

L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DE CRÉDIT

Sur la base des indications de la Regional Bank Lending Survey (RBLS; cf. section: Notes méthodologiques), dans la seconde partie de 2012, la demande de prêts par les entreprises est restée faible; une légère reprise a été indiquée par les banques au premier semestre de l'année en cours. Comme dans les périodes précédentes, la contraction des demandes de nouveaux prêts a été plus marquée pour les entreprises du bâtiment (fig. r4a). Le fort fléchissement de la demande pour les investissements productifs et la chute, pour la première fois ces dernières années, de la demande liée à la nécessité de couvrir le besoin de capital circulant, se sont associés à l'affaiblissement de la demande de financements pour la restructuration de la dette (fig. r4b).

Au second semestre de l'année 2012, l'augmentation du risque perçu en relation avec la détérioration des perspectives de l'activité économique a contribué à maintenir les conditions d'accès au crédit encore tendues. Les banques interrogées ont indiqué un retour vers la stationnarité des politiques d'offre dans la première partie de 2013. Les difficultés d'accès aux financements sont restées plus

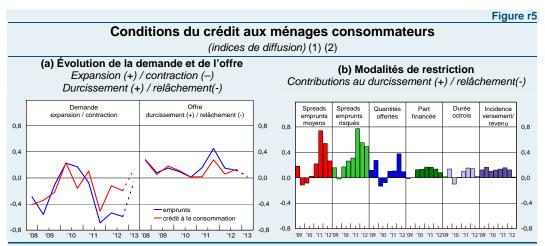
marquées pour les entreprises du secteur du bâtiment (fig. r4c). Le durcissement a été principalement réalisé par l'augmentation du coût moyen des financements et surtout de celui pour les entreprises plus à risque (fig. r4d). La restriction des quantités offertes s'est affaiblie en 2012.



Source : Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).

(1) Pour la construction des indices de diffusion cf. section : Notes méthodologiques. Pour plus de détails, cf. La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial), dans Economie Regionali (Économies Régionales), n° 45, 2012. Les données pour 2008 se rapportent au quatrième trimestre de l'année. Celles qui se réfèrent au premier semestre 2013 recensent les prévisions des banques formulées au mois de février. – (2) Petites et moyennes entreprises. Les données du quatrième trimestre 2008 ne sont pas disponibles.

En ce qui concerne les ménages consommateurs, au second semestre 2012, la demande de crédit à la consommation et, surtout, celle d'emprunts pour l'achat d'habitations ont enregistré un fléchissement (fig. r5a); sur la base des indications des banques, la chute devrait s'arrêter dans la première moitié de 2013. L'offre de crédit aux ménages a également été caractérisée par des conditions de prudence. L'orientation restrictive s'est surtout manifestée par l'application de *spreads* encore élevés aussi bien à la moyenne des emprunts qu'aux prêts octroyés à la clientèle plus à risque (fig. r5b). La restriction des quantités offertes dans la première partie de 2012 s'est atténuée au second semestre de l'année.



Source : Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).

Le crédit aux ménages

Si l'on tient compte non seulement des prêts bancaires, mais également de ceux des sociétés financières, le crédit aux ménages consommateurs a diminué de 1,4% en 2012; l'année précédente il avait augmenté de 2,9 % (tab. 3.2)

Tableau 3.2

Prêts des banques et d		n de période; val	•	nsommateu	Composition		
POSTES	Déc. 2011	Juin 2012	Déc. 2012	Mars 2013 (2)	décembre en % 2012 (3)		
Banques	3,0	0,1	-2,5	-2,1	57,7		
	Crédit à la consommation						
Banques et sociétés financières	1,7	-1,2	-0,5	-0,2	26,5		
Banques	0,0	-2,3	-4,4	-4,8	13,6		
Sociétés financières	3,7	0,0	4,0	5,2	12,9		
	Autres prêts (4)						
Banques	4,7	-2,0	1,1	1,9	15,8		
	Total (5)						
Banques et sociétés financières	2,9	-0,6	-1,4	-1,0	100,0		

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

⁽¹⁾ Pour la construction des indices de diffusion cf. section : Notes méthodologiques. Pour plus de détails, cf. La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial), dans Economie Regionali (Économies Régionales), n° 45, 2012. Les données pour 2008 se rapportent au quatrième trimestre de l'année. Celles qui se réfèrent au premier semestre 2013 recensent les prévisions des banques formulées au mois de février.

^{- (1)} Les données tiennent compte des créances en souffrance et des opérations de prise en pension. - (2) Données provisoires - (3) Autres composantes dont les plus significatives sont les ouvertures de crédit en compte-courant et les emprunts autres que ceux pour l'achat, la construction ou la restructuration d'unités immobilières à usage d'habitation. - (4) Pour les sociétés financières, le total n'inclut que le crédit à la consommation.

Parmi les formes de prêt, les emprunts pour l'achat d'habitations, qui représentent presque 60 % des financements aux ménages consommateurs, ont diminué de 2,5 % (ils avaient augmenté de 3,0 % en décembre 2011), reflétant ainsi la chute des nouveaux octrois associée à la contraction du marché immobilier (cf. encadré : Les caractéristiques des emprunts des ménages valdôtains et le paragraphe : Le bâtiment et le marché immobilier). En décembre 2012, le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) sur les nouveaux octrois de prêts aux ménages pour l'achat d'habitations est tombé à 3,9 %, après 4,1 % l'année précédente (tab. a28).

Le crédit à la consommation, qui avait recommencé à augmenter en 2011, a de nouveau baissé (-0,5 %): malgré une légère accélération des prêts octroyés par les sociétés financières (de 3,7 à 4,0 %), les prêts octroyés par les banques ont chuté (-4,4 %).

En mars 2013, sur la base d'informations encore provisoires, le total des financements des banques et des sociétés financières aux ménages consommateurs a continué à se contracter, bien qu'à un rythme légèrement plus bas (-1,0 %).

LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS DES MÉNAGES VALDÔTAINS

Les octrois de prêts pour l'achat d'habitations ont subi une réduction sensible en 2012, passant à 57,8 millions d'euros (-40,2 % par rapport à 2011; fig. r6). La contraction est cependant inférieure à celle du Nord-Ouest et de l'Italie. Bien que la différence entre les taux fixes et les taux variables soit restée essentiellement stable, le poids des octrois à taux fixe sur le total a augmenté de 26,6 % en 2012, après 21,1 en 2011.

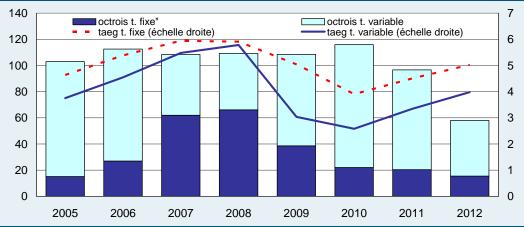
Octrois de prêts pour l'achat d'habitations et taux d'intérêt dans la Vallée d'Aoste (1)

(millions d'euros et valeurs en %)

140

octrois t. fixe"

octrois t. variable



Source :Déclarations de surveillance et *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi* (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

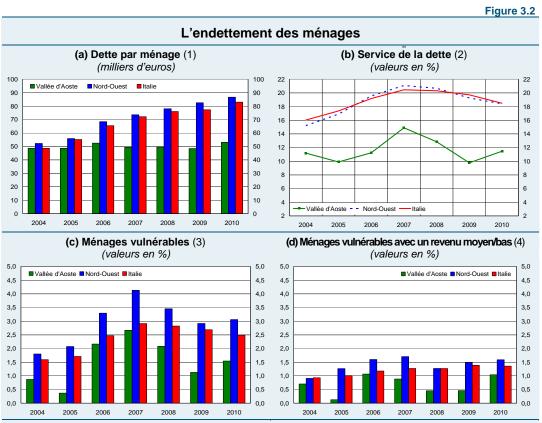
(1) Les données se réfèrent à la contrepartie de destination de l'investissement (habitations). Le total n'inclut pas les opérations à taux préférentiel.

En 2012, les nouveaux octrois de prêts se sont encore concentrés sur les tranches les plus âgées de la population et sur les bénéficiaires italiens (tab. a22). Entre 2006 et 2012, le pourcentage de nouveaux prêts aux débiteurs de moins de 35 ans a baissé

d'environ 4 points, atteignant presque 36 %, tandis que les prêts octroyés aux débiteurs de plus de 45 ans sont passés de 24 à 28 %.

L'année dernière s'est arrêtée, par contre, la tendance à l'augmentation des octrois de prêts d'un montant élevé : les octrois de plus de 150 mille euros, qui avaient atteint le niveau maximum de 55,2 % en 2011, sont tombés à 48,1 en 2012.

L'endettement. – L'enquête Eu-Silc permet d'analyser quelques caractéristiques de l'endettement financier des ménages valdôtains ces dernières années (cf. section : Notes méthodologiques).



Source : élaboration de données Eu-Silc. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Valeur médiane de la dette pour l'achat d'habitations. — (2) Médiane du rapport entre l'annuité totale (intérêts et principal du prêt) et le revenu de chaque ménage endetté.— (3) Pourcentage de ménages avec un service de la dette supérieur à 30 % du revenu disponible, charges financières non déduites, sur le total des ménages de l'échantillon. — (4) Pourcentage de ménages avec un revenu inférieur à la valeur médiane et un service de la dette supérieur à 30 % du revenu disponible, charges financières non déduites, sur le total des ménages de l'échantillon.

Entre 2007 et 2011, le pourcentage de ménages endettés (pour un emprunt ou un crédit à la consommation) a augmenté dans la Vallée d'Aoste, comme dans la moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie (tab. a23). La valeur régionale reste cependant plus élevée que la moyenne nationale (respectivement, 29,7 et 27,3 % en 2011). La différence est principalement due à une plus grande diffusion des prêts pour l'achat d'habitations. Le pourcentage de ménages ayant eu recours aux deux types d'endettement est considérablement plus élevée dans la région (8,7 %) et, sur la période prise en considération, a augmenté plus rapidement que dans le reste de l'Italie.

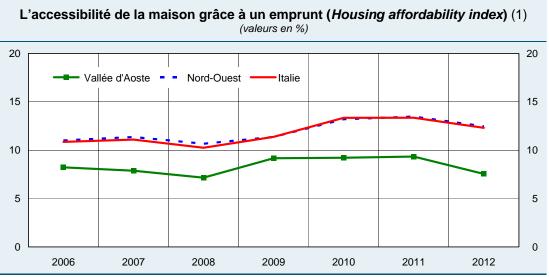
La participation des ménages au marché du crédit augmente lorsque le revenu augmente, plus que dans d'autres zones de l'Italie: dans la Vallée d'Aoste, les ménages avec au moins un type de dette étaient, en 2011, 8,2 % dans le premier quartile de revenu, 38,3 % dans le dernier.

En 2010 (dernière année pour laquelle la donnée est disponible), la valeur médiane de l'emprunt résiduel par ménage endetté s'élevait à environ 53 mille euros, une valeur similaire à celle des années précédentes et bien en dessous des valeurs correspondantes au Nord-Ouest et dans le reste de l'Italie (respectivement, 87 et 83 mille euros ; fig. 3.2a).

La vulnérabilité financière. — Sur la base de l'enquête Eu-Silc, l'incidence du versement de l'emprunt sur le revenu des ménages endettés entre 2007 et 2011 (dernière année pour laquelle la donnée est disponible) a légèrement augmenté, passant à 11,5 et restant quand même inférieure à la moyenne nationale et à celle de la macro-zone de référence (fig. 3.2b; tab. a23). Pendant la même période, le pourcentage de ménages pour lesquels le versement de l'emprunt absorbe au moins 30 % du revenu, a baissé, passant de 2,2 à 1,5 %, une valeur inférieure à la moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie (fig. 3.2c). Si l'on prend en considération, parmi les ménages vulnérables, uniquement ceux avec un revenu inférieur à la valeur médiane, l'incidence tombe à 1,0 % (fig. 3.2d).

L'accès à la maison. – L'housing affordability index mesure conventionnellement la capacité d'un ménage moyen de contracter un emprunt pour l'achat d'un appartement standard, aux conditions prédominantes sur le marché (cf. section: Notes méthodologiques). Dans la Vallée d'Aoste, cet indice a atteint ses valeurs maximales sur la période 2009-2011 (fig. 3.3). Malgré la stationnarité des prix de l'immobilier, la nouvelle hausse des taux d'intérêt a causé un fléchissement de l'indice en 2012. Dans la Vallée d'Aoste, l'accessibilité de la maison grâce à un emprunt paraît être inférieure à la moyenne nationale et à celle du Nord-Ouest.

Figure 3.3



Source: Centrale dei rischi, OMI, Il Consulente Immobiliare, Istat, Prometeia et Banca d'Italia. Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Une augmentation de l'indice indique une amélioration des capacités d'accès à l'achat d'un appartement standard grâce à un emprunt contracté par un ménage moyen. Les données sur le revenu disponible des ménages en 2011 et en 2012 sont des estimations.

Le crédit aux entreprises

Si l'on prend en considération non seulement les prêts bancaires, mais également ceux des sociétés financières, le crédit au secteur de la production a enregistré une légère chute en décembre 2012 (-0,1 % sur douze mois, après 1,9 en décembre 2011; tab. 3.3). La réduction a principalement touché les financements liés à la gestion du portefeuille commercial (avances et autres crédits auto-liquidatifs), en relation avec la diminution du volume d'affaires des entreprises ; les formes à échéance y ont contribué, à cause de la faible activité d'investissement en capital fixe.

Les financements aux activités manufacturières ont encore diminué (-3,6 %; -4,8 en décembre 2011; tab. a24), reflétant surtout la chute des prêts aux entreprises de l'industrie métallurgique, qui représentent presque les deux tiers du total des crédits du secteur, et aux entreprises de la fabrication d'outillage, de l'industrie du bois et de l'ameublement; le crédit aux entreprises de la fabrication de produits électroniques et d'appareillages électriques et non électriques a par contre augmenté. Les financements au secteur du bâtiment ont diminué de 3,6 % (alors qu'ils avaient augmenté de 6,5 % l'année précédente). Dans les services, le taux de croissance des financements a augmenté, passant à 3,6 %, après 1,4 en décembre 2011; le crédit aux entreprises de transport et entreposage et à celles des activités immobilières a par contre diminué.

Au quatrième trimestre de 2012, les taux d'intérêt sur les nouveaux octrois des banques à moyen et long terme ont augmenté de plus d'un point de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2011 (passant de 5,5 à 6,6 %; tab. a28). Les taux appliqués aux prêts à court terme ont par contre légèrement diminué (passant de 6,6 à 6,2 %); le fléchissement n'a pas concerné les entreprises du bâtiment.

Tableau 3.3

Prêts de banques et de sociétés financières aux entreprises par forme de prêt et secteur d'activité économique (1) (variations sur 12 mois en %)								
POSTES Déc. 2011 Juin 2012 Déc. 2012 Mars 2013 (2)								
Formes de prêt (3)								
Avances et autre crédits auto-liquidatifs	6,6	12,2	-3,6	-8,3				
dont : affacturage	18,0	-4,2	8,5	-16,5				
Ouvertures de crédit en compte courant	45,5	31,0	2,4	4,2				
Prêts et autres crédits à échéance	-3,5	-2,5	-0,5	2,2				
dont: crédit-bail financier	9,6	6,2	-0,7	0,9				
Principaux secteurs (4)								
Activités manufacturières	-4,8	6,3	-3,6	-2,6				
Bâtiment	6,5	-1,8	-3,1	-2,9				
Services	1,4	-0,9	3,6	4,8				
Autres (5)	3,7	10,3	-0,8	1,8				
Total (4)	1,9	2,6	-0,1	1,2				

Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Données se rapportant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation sur les financements aux sociétés non financières et aux ménages producteurs. – (2) Données provisoires . – (3) Les formes de prêt ne tiennent pas compte des créances en souffrance et des financements en cas de procédure collective. – (4) Les données comprennent les créances en souffrance et les financements en cas de procédure collective. – (5) Y compris les secteurs primaire, extractif et énergétique.

La qualité du crédit

L'état de faiblesse persistant de l'activité économique s'est répercuté sur la qualité du crédit. Dans la moyenne des quatre trimestres se terminant en décembre 2012, le flux de nouvelles créances en souffrance en relation avec les prêts existant au début de la période a augmenté de quatre dixièmes de point par rapport à la fin de l'année précédente, passant à 1,3 %, tout en restant à des niveaux inférieurs à la moyenne de l'Italie (tab. a25). La dynamique a principalement touché le secteur des entreprises, pour lesquelles l'indicateur est passé de 0,9 à 1,5 %. La chute du rapport dans le secteur manufacturier s'est opposée à la forte augmentation dans le bâtiment. L'incidence des créances détériorées autres que les créances en souffrance (créances douteuses, créances échues et restructurées) sur les prêts aux entreprises est passée à 6,4 % en 2012, après 3,4 en décembre 2011.

La qualité du crédit aux ménages consommateurs a enregistré une légère aggravation. Le flux de nouvelles créances en souffrance par rapport aux prêts est passé de 0,6 à 0,8 %, tout en restant en dessous de la moyenne de l'Italie. Pendant la même période, l'incidence des créances détériorées caractérisées par une anomalie plus basse que les créances en souffrance est restée stable, s'élevant à 2,4 du total des créances.

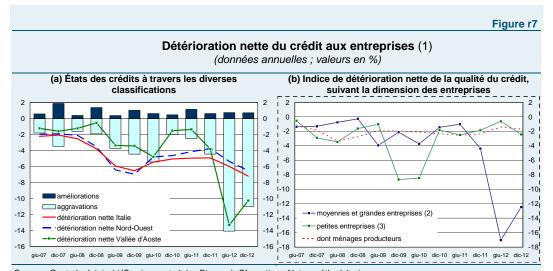
Au premier trimestre 2013, le flux de nouvelles créances en souffrance par rapport aux prêts a baissé, passant à 0,8 %, tandis que l'incidence des créances détériorées est restée essentiellement stable par rapport à la fin de 2012.

Des indications sur l'évolution du degré de risque du crédit peuvent également être tirées de l'analyse de la transition des prêts à travers vers les différents états de qualité (cf. encadré : L'évolution de la qualité des financements aux entreprises et aux ménages).

L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES ET AUX MÉNAGES

Des indications sur l'évolution future du flux de créances en souffrance peuvent être tirées des indicateurs prospectifs de la qualité des crédits, basés sur la transition des prêts à travers les différents états de risque, par degré d' « anomalie » croissant. La rapidité de détérioration des prêts a fortement augmenté en 2012.

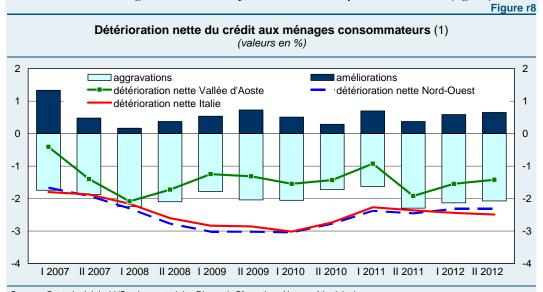
L'indice de détérioration nette mesure l'incidence des cas d'aggravation de l'état du crédit au cours de douze mois, les améliorations déduites. En ce qui concerne les entreprises, l'indice est passé de -3,8 à -10,3 % entre décembre 2011 et décembre 2012 (fig. r7a). Une politique de classification des prêts plus rigoureuse de la part des banques pourrait également y avoir contribué. L'indicateur, qui avait toujours affiché des valeurs meilleures que la moyenne nationale jusqu'en décembre 2011, s'est avéré être pire que celui de la moyenne de l'Italie et du Nord-Ouest (respectivement, de plus de 3 et 4 points de pourcentage). L'aggravation dans la région est principalement attribuable à la détérioration des prêts qui étaient précédemment *in bonis*, c'est-à-dire dépourvus de toute anomalie, qui a été bien plus rapide pour les entreprises de plus de 20 salariés par rapport aux entreprises plus petites (respectivement, -12,5 et -2,4 %; fig. r7b) et a principalement touché les entreprises manufacturières.



Source: Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour le montant des prêts. L'indice de détérioration nette prend en considération les états des prêts aux entreprises à travers les diverses classifications du crédit. Il est calculé comme le solde entre la part de financements dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et la part des créances qui se sont ultérieurement détériorées, en pourcentage des prêts de début de période. Plus une valeur est négative, plus la détérioration est rapide.— (2) Entreprises de plus de 20 salariés.— (3) Entreprises de moins de 20 salariés.

En ce qui concerne les ménages consommateurs, les cas d'anomalie sur les prêts pour l'achat d'habitations octroyés pendant les trois années précédentes ont diminué, passant à 0,5 %, après 2,5 en 2011, bénéficiant également de la plus grande sélectivité des banques. Même si l'on prend en considération tous les crédits aux ménages consommateurs (indépendamment de la date d'octroi), l'indice de détérioration s'est amélioré en 2012, augmentant l'écart positif avec la moyenne de l'Italie (fig. r8).



Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et pondérées pour le montant des prêts. L'indice de détérioration nette prend en considération les états des prêts aux ménages à travers les diverses classifications du crédit (prêts dépourvus d'anomalie, dépassements de crédit, créances échues, restructurées, douteuses et en souffrance). Il est calculé comme le solde entre la part de financements dont la qualité s'est améliorée au cours des 12 mois précédents et la part des créances qui se sont ultérieurement détériorées, en pourcentage des prêts de début de période. Plus une valeur est négative, plus la détérioration est rapide

La collecte au détail et l'épargne financière

La collecte effectuée par les banques auprès des entreprises et des ménages résidents dans la région a enregistré une reprise en décembre 2012 (5,1 %; -0,3 % à la fin de 2011; tab. a26). Les dépôts ont augmenté de 4,8 %, poussés par la composante à échéance prolongée, alors que les comptes courants à vue ont encore diminué. La collecte d'obligations auprès de la clientèle *retail* a augmenté de 5,8 %.

Au premier trimestre 2013, la dynamique a affiché une atténuation de la croissance: fin mars, la variation de la collecte bancaire auprès de la clientèle de la région était de 1,7 %, celle des dépôts de 2,7 %; les obligations bancaires ont diminué de 1,6%.

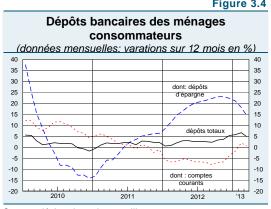
Plus particulièrement, en décembre 2012, les dépôts des ménages consommateurs ont augmenté, passant à 5,4 %, contre 2,2 % l'année précédente, reflétant ainsi la dynamique des dépôts d'épargne (fig. 3.4).

La valeur totale des titres déposés auprès des banques par les ménages valdôtains (diminués des gestions de patrimoines et valorisés à la juste valeur) a baissé de 0,4 % (-4,8 en décembre 2011; tab. a26). La chute des obligations non bancaires s'est intensifiée (-25,3 %) et le stock d'emprunts d'État italiens a di-

minué (-3,3 %); les actions et les parts d'OPCVM ont par contre augmenté.

Fin 2012, le portefeuille d'investissement des ménages était principalement formé de dépôts et d'obligations bancaires (respectivement, 52,2 et 18,7 % du total; fig. 3.5).

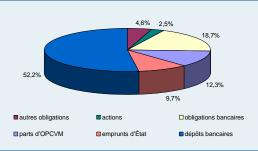
En 2012, la chute de la valeur de l'épargne gérée par les banques, les SGR (sociétés de gestion de l'épargne) SIM et les (sociétés d'intermédiation mobilière) poursuivie (-21,9 %; tab. a27), avec une collecte nette négative totale (mesurée par la différence entre les achats et les ventes de titres valorisés à la juste valeur) d'environ 54 millions d'euros. L'augmentation du patrimoine géré par les banques (+20,2 millions d'euros) n'a pas compensé la réduction du patrimoine géré par les SGR (-73,6 millions d'euros).



Source: déclarations de surveillance. Cf. section : Notes $m\acute{e}thodologiques$.

Figure 3.5

Épargne détenue auprès des banques par les ménages consommateurs (données de fin de période; parts en %)



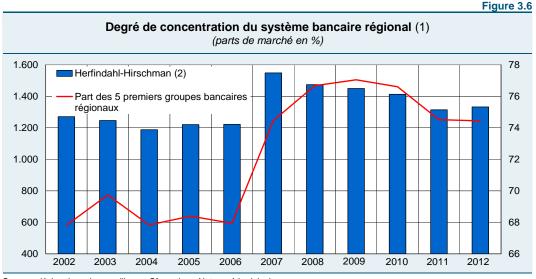
Source: déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodolo-giques.

La structure du système financier et les réseaux commerciaux

En 2012, le nombre de banques dans la région possédant au moins une agence bancaire a augmenté d'une unité, portant le nombre à 14, une d'entre elles ayant également son siège administratif dans la Vallée d'Aoste. Trois intermédiaires financiers inscrits dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (*Testo Unico Bancario*, TUB), incluant un *confidi* (consortium de caution mutuelle), ont également leur siège dans la Vallée d'Aoste. (tab. a29).

À la fin de l'année passée, tout comme en 2011, 98 agences étaient en activité, dont 21 appartenant à la seule banque ayant son siège légal dans la région. Le nombre d'agences pour 10 000 habitants est resté constant (7,6) ; cette valeur est supérieure à la valeur moyenne du Nord-Ouest et de l'Italie.

L'année dernière, la part de marché des prêts des cinq premiers groupes bancaires opérant dans la Vallée d'Aoste est restée stable (74,4 %; fig. 3.6).



Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Part des prêts des cinq premières banques (ou groupes bancaires) opérant dans la région. La définition des cinq premières banques (ou groupes bancaires) est mise à jour chaque année sur la base des parts de marché en région. Les déclarations de la Cassa depositi e prestit (Caisse des Dépôts et Consignations italienne) et les prêts à des contreparties centrales de marché en sont exclus.

LES FINANCES PUBLIQUES DECENTRALISÉES

4. LES DÉPENSES PUBLIQUES LOCALES

La composition des dépenses

Sur la base des comptes des administrations locales italiennes (*Conti pubblici territoriali*, CPT) établis par le Département du Développement et de la Cohésion économique (Ministère italien du Développement économique), les dépenses publiques primaires des administrations locales valdôtaines se sont élevées, en moyenne sur les années 2009-2011, à 11 367 euros par personne, contre une dépense moyenne des régions italiennes à statut spécial (RSS) de 4 643 euros (tab. a30).

Les dépenses courantes représentent plus des deux tiers du total et ont augmenté en moyenne de 0,9 % sur le triennat 2009-2011. Une part importante de ces dépenses est absorbée par les salaires des employés.

Sur la base des données de l'Istat traitées selon la comptabilité d'exercice et mis à jour pour 2010, les dépenses pour le personnel des administrations locales dans la Vallée d'Aoste, d'un montant de 335 millions d'euros, a augmenté de 3,2 par an au cours des trois dernières années disponibles ; cela correspond à 2 623 euros par habitant, contre 977 euros pour la moyenne italienne et 1 292 pour l'ensemble des RSS (tab. a31). Dans la Vallée d'Aoste, le nombre d'employés pour 10 mille habitants est deux fois plus élevé que celui de la moyenne des RSS (respectivement, 487 et 242 unités). Le rapport entre les dépenses pour le personnel et le nombre total d'employés au sein des administrations locales est par contre au même niveau que celui de la moyenne des RSS (respectivement, 53 830 et 53 223 euros). Pour la comparaison territoriale, il faut tenir compte du fait que la dotation de personnel de chaque organisme et le coût s'y rapportant sont influencés par les différents modèles d'organisation, un processus différent d'externalisation de certaines fonctions et les modèles du système de santé où le recours à l'utilisation d'organismes affiliés et agréés peut avoir une répercussion non négligeable.

Durant la période 2009-2011, les dépenses en capital, équivalentes à 30 % de la totalité, ont diminué en moyenne de 3,4 % par an. Ces dépenses sont composées en grande partie d'investissements fixes, dont 52,8 % sont effectués par la région et les ASL (*Aziende Sanitarie Locali*, établissements publics de santé locaux) et 42,8 % par les communes.

Par rapport au PIB régional, les investissements fixes des administrations locales de la Vallée d'Aoste se sont élevés à 6,2 % en 2011, après 6,6 % l'année précédente, une valeur supérieure aussi bien à la moyenne des RSS qu'à celle de l'Italie (respectivement, 2,9 et 1,4 %; tab. a32). Les dépenses d'investissements se sont progressivement réduites au cours des trois dernières années, compte tenu également des restrictions imposées par le pacte de stabilité interne. Selon les informations du SIOPE (Sistema Informativo delle Operazioni degli Enti Pubblici, Système d'information des opérations des organismes publics), qui permet de suivre les dépenses de la trésorerie (paiements), les investissements des administrations locales de la Vallée d'Aoste ont encore diminué en 2012 (–9,7 %), bien que dans une mesure inférieure à celle de la moyenne des RSS (–18,7 %): l'augmentation des investissements des communes s'est opposée à la diminution de ceux de l'ASL et de la région.

Quant aux organismes responsables de ces dépenses, presque 75 % des dépenses publiques locales relèvent de la compétence de la région et de l'ASL, à cause de l'importance de la santé publique (cf. paragraphe : La santé publique) ; environ 21 % des dépenses totales sont par contre effectuées par les communes.

La santé publique

Les coûts du service de santé régional. – Sur la base des comptes consolidés des ASL (Aziende Sanitarie Locali, établissements publics de santé locaux) et des AO (Aziende Ospedaliere, établissements hospitaliers publics) relevés par le Nouveau Système d'Information de Santé (NSIS), les dépenses de santé engagées en faveur des résidents valdôtains se sont élevées à 2 281 euros par personne en moyenne sur les trois années 2009-2011, une valeur supérieure à la moyenne des RSS et à celle de l'Italie (respectivement, 2 015 et 1 857 euros ; tab. a33). Durant la même période, les dépenses totales ont augmenté de 3,0 % par an en moyenne (3,1 et 1,6 % pour les RSS et sur l'ensemble de l'Italie). Plus particulièrement, les coûts de la gestion directe en 2011 sont restés essentiellement stables par rapport à l'année précédente (contre une augmentation de 2,2 dans la moyenne des RSS et de 1,1 en Italie) : plus de la moitié de ces coûts est représentée par les dépenses pour le personnel, dont la chute (-1,0 %) a compensé presque entièrement la croissance des coûts pour l'achat de biens (5,6 %, un taux supérieur à celui des RSS et deux fois plus élevé que la moyenne italienne). Les coûts de l'assistance fournie par des organismes affiliés et agréés ont augmenté de 1,9 % suite à la hausse de 8,8 % des dépenses pour les médecins généralistes et de 2,9 % de celles pour les autres prestations par des organismes affiliés ; les dépenses pharmaceutiques ont par contre baissé de 3,7 % (un fléchissement de 4,3 et de 9,2 % a été enregistré, respectivement, dans la moyenne des RSS et de l'Italie).

Les dépenses hospitalières. – Selon les données se rapportant à l'année 2009, publiées par le ministère de la Santé italien, à propos de la veille sanitaire sur les Niveaux essentiels d'assistance (LEA, Livelli Essenziali di Assistenza), la part de ressources destinées aux dépenses hospitalières s'élève à environ 46,0 % (comme dans la moyenne italienne). Toutefois, si l'on prend en considération la dépense hospitalière par personne et si l'on pondère la population sur la base du besoin d'assistance des différentes classes d'âge, alors les valeurs de la Vallée d'Aoste sont plus élevées que celles des RSS et de la moyenne nationale (cf. L'économie de la Vallée d'Aoste, 2012).

Des dépenses hospitalières par personne plus élevées sont cependant accompagnées d'un équipement structurel, mesuré par le nombre d'hôpitaux par million d'habitants, inférieur à celui des RSS et de l'Italie (tab. a34). L'incidence des organismes privés agréés est également inférieure à celle des autres régions de comparaison. 85 % des lits sont concentrés dans un seul grand hôpital comportant plus de 400 lits et situé dans la capitale de la région, tandis que 15 % se trouvent dans de petites structures agréées (jusqu'à 120 lits). La région ne possède pas de structures hospitalières publiques ou privées agréées moyennes (de 120 à 400 lits) qui représentent, par contre, respectivement 35,5 et 32,5 % environ des lits dans la moyenne des RSS et de l'Italie.

5. LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les recettes fiscales

La structure des recettes. – Au cours des trois années 2009-2011, les recettes fiscales de la région de la Vallée d'Aoste se sont chiffrées à 10 361 euros par personne (3 481 euros dans la moyenne des RSS) et ont diminué de 3,8 % par an (contre une augmentation de 0,3 % dans les RSS; tab. a35).

Les recettes fiscales de la région incluent aussi bien les ressources accordées par l'État sur la base du statut d'autonomie que les recettes propres de la collectivité. Selon nos élaborations basées sur les bilans, les participations aux recettes des impôts du Trésor public, qui représentent environ 90 % du total des recettes fiscales de la région, ont chuté de 2,4 % en moyenne sur les trois années prises en considération. La réduction est attribuable aussi bien à l'évolution des recettes des impôts directs que des impôts indirects (principalement de la TVA). Tout particulièrement, la contribution de la région à la réalisation des objectifs de péréquation et de solidarité, établie par la loi de stabilité de 2011, a prévu l'élimination progressive du montant que la région percevait comme impôt substitutif de la TVA; cette réduction n'a été que partiellement compensée par l'extension de la participation à tous les impôts du Trésor public et par l'attribution de toutes les recettes des principaux impôts directs et indirects (cf. L'économie de la Vallée d'Aoste, 2011).

Les impôts propres ont chuté de 9,1 %; les plus importants pour la région sont l'IRAP (impôt régional sur les activités de production) et l'impôt additionnel à l'IRPEF (impôt sur le revenu des personnes physiques), qui représentent respectivement environ 60 et 10 % du total des impôts propres .

Les recettes fiscales des communes, s'élevant à 441 euros par personne en moyenne sur les trois années 2009-2011 (322 euros dans la moyenne des RSS), sont constituées des recettes de l'ICI (impôt communal sur les immeubles, remplacé par l'IMU en 2012) à hauteur de 62 % (en baisse de 1,1 %; –0,9 dans les RSS), et de celles de l'impôt additionnel à l'IRPEF à hauteur de 3 % (–0,3 %; 3,2 dans les RSS).

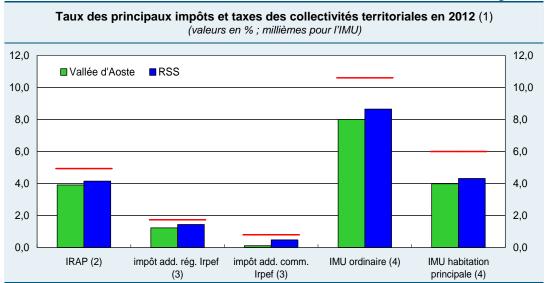
L'autonomie fiscale. – Les collectivités locales ont le droit de modifier, dans une certaine mesure, les taux de certains impôts et taxes de leur compétence. L'autonomie fiscale des régions se résume principalement à pouvoir modifier le taux de l'IRAP et de l'impôt additionnel à l'IRPEF. Dans les régions ayant des déficits élevés dans la santé, les taux de ces deux impôts ont augmenté de manière automatique. En 2012, dans la Vallée d'Aoste, le taux ordinaire de l'IRAP, les taux appliqués aux banques et aux sociétés financières et aux sociétés du secteur des assurances ainsi que celui de l'impôt additionnel à l'IRPEF sont restés aux niveaux de base (respectivement, 3,9 et 1,23 %; fig. 5.1).

Le taux ordinaire de l'IRAP peut varier de 0,92 point de pourcentage de plus ou de moins par rapport au taux de base (équivalent à 3,9 %), avec d'éventuelles différences en fonction de l'activité économique du

contribuable. En cas de redressement judiciaire, dans les régions ayant des déficits élevés dans la santé, des augmentations automatiques des taux de l'IRAP pouvant s'élever jusqu'à 0,15 point au-dessus du seuil maximum autorisé (c'est-à-dire jusqu'à à 4,97 % pour le taux ordinaire en cas de non-réalisation des objectifs du plan de redressement) sont prévus. La manœuvre financière conformément à la loi no 111 du 15 juillet 2011, a augmenté les taux appliqués aux banques et aux sociétés financières, aux acteurs du secteur des assurances et aux entreprises exerçant une activité en concession respectivement à 4,65 %, 5,9 % et 4,2 % (contre 3,9 % précédemment en vigueur).

Le taux régional de l'impôt additionnel à l'IRPEF peut être augmenté jusqu'à 0,5 point de pourcentage au-dessus du taux de base, qui depuis l'exercice 2011 a été porté à 1, 23 % (contre 0,9 % précédemment en vigueur ; cf. loi du 22 décembre 2011, no 214). Dans le cas de déficits élevés au niveau de la santé, les augmentations sont appliquées de manière automatique et peuvent porter le taux de l'impôt additionnel à plus de 0,30 point au-dessus de la mesure maximale.

Figure 5.1



Source : élaboration des données des collectivités et du MEF (Ministère de l'Économie et des Finances)
(1) La ligne rouge indique les taux maximums prévus par la loi pour chaque impôt local ; les taux de l'IRAP et de l'impôt additionnel à l'Irpef peuvent dépasser cette limite dans le cas de déficits élevés au niveau de la santé.— 2) Le taux de l'IRAP est calculé comme moyenne des taux sectoriels, pondéré par le poids de chaque secteur sur l'assiette de l'impôt totale des contribuables privés résultant des déclarations d'impôts — ((3) Le taux des RSS et, dans le cas des taxes communales additionnelles, les taux régionaux sont des moyennes obtenues en pondérant le taux appliqué par chaque collectivité par l'assiette de l'impôt résultant de la déclaration d'impôts. — (4) Le taux régional est une moyenne des taux appliqués par chaque commune pondérée par les recettes.

L'autonomie fiscale de la région de la Vallée d'Aoste concerne également la faculté de pouvoir changer le taux de l'impôt de transcription et, depuis 2011, celui de la taxe sur l'assurance automobile, qui, dans les autres régions, relèvent de la compétence des provinces. Selon les informations disponibles, la région de la Vallée d'Aoste a diminué le taux de base de la taxe sur l'assurance automobile (12,5 %) dans la mesure maximale permise par la réglementation, lui faisant atteindre 9 % (13,5 % dans la moyenne des provinces des RSS), et n'a pas augmenté l'impôt de transcription .

Les provinces peuvent augmenter de 30 % le montant de l'impôt de transcription par rapport au tarif de base prévu par le décret ministériel italien no 435 du 27 novembre 1998. En outre, aux termes du décret législatif italien no 68 du 6 mai 2011, le provinces peuvent, à compter de 2011, varier jusqu'à 3,5 points de pourcentage de plus ou de moins le taux de base de la taxe sur l'assurance automobile (s'élevant à 12,5 %).

Enfin, dans le cas des communes, l'autonomie fiscale se manifeste principalement dans la faculté de pouvoir changer les taux de l'impôt local sur les immeubles (l'impôt municipal propre ou IMU, qui a remplacé l'ICI depuis 2012) et celui des impôts additionnels à l'IRPEF. En ce qui concerne le prélèvement immobilier, en 2012, aussi bien les taux de base que ceux sur l'habitation principale ont été plus bas dans les communes valdôtaines que dans la moyenne des RSS (respectivement, 0,80 et 0,87 % pour les taux ordinaires et 0,40 et 0,43 pour l'habitation principale). Dans le cas de l'impôt additionnel à l'IRPEF, le taux moyen appliqué par les communes de la Vallée d'Aoste est inférieur à la moyenne des RSS (0,11 contre 0,47 %); le pourcentage plus contenu de collectivités appliquant l'impôt y contribue (6,8 % contre 46,1 dans les RSS).

Dès 2012, l'IMU a remplacé l'ICI (cf. loi no 214 du 22 décembre 2011); les principales nouveautés du nouvel impôt concernent l'extension du prélèvement aux unités immobilières à usage d'habitation principale (exclues de l'ICI depuis 2008), l'augmentation des multiplicateurs cadastraux pour le calcul de l'assiette de l'impôt, la possibilité pour les communes d'appliquer des marges de manœuvre différenciées par destination d'usage. Le taux de base de l'IMU est de 0,76 %; des taux réduits s'appliquent aux habitations principales et aux immeubles ruraux (respectivement, 0,4 et 0,2 %). Les marges d'autonomie fiscale reconnues aux communes consistent dans la possibilité de changer le taux de base jusqu'à 0,3 point de pourcentage (0,4 dans le cas d'immeubles loués) et le taux pour l'habitation principale jusqu'à 0,2 point, ainsi que de diminuer jusqu'à 0,1 point le taux pour les immeubles ruraux. En outre, les communes peuvent, dans certaines limites, augmenter le montant de l'impôt prévu pour l'habitation principale.

Dans le cas de l'impôt additionnel à l'IRPEF, les pouvoirs des communes concernent aussi bien la faculté d'instituer l'impôt que celle de manipuler les taux (dans la limite de 0,8 %).

La dette publique

Au cours des douze mois se terminant à la fin de l'année 2012, sur la base des estimations de *Prometeia* sur le PIB régional, la dette des administrations locales de la région par rapport au PIB a diminué, passant de 10,8 à 9,3 %, tout en restant supérieure à la moyenne nationale (7,4 %). Elle représentait presque 0,3 % de la dette des administrations locales italiennes qui peuvent contracter des emprunts et des prêts uniquement pour couvrir des dépenses d'investissement (cf. section : *Notes méthodologiques*).

Par rapport aux données publiées dans le rapport de l'année dernière (cf. L'économie de la Vallée d'Aoste, 2012), la dette des administrations locales a été révisée, non seulement pour mettre à jour, comme d'habitude, les sources, mais également pour tenir compte de la décision de Eurostat du 31 juillet 2012 qui a établi l'inclusion dans la dette publique des passifs commerciaux des administrations publiques cédés par les créanciers à des intermédiaires financiers avec une clause sans recours. Le rajustement en fonction des nouveaux critères a comporté une augmentation de la dette des administrations locales, qui a atteint 4 et 6 millions, respectivement, en 2010 et en 2011.

En 2012, la dette des administrations locales de la Vallée d'Aoste, se chiffrant à 422 millions d'euros, a diminué de 13,9 % en termes nominaux par rapport à douze mois auparavant, dans une mesure plus marquée que sur l'ensemble des RSS et au niveau national (respectivement, -4,5 et -2,0 %; tab. a36). Parmi les principales composantes de l'endettement de la région, le poids des titres émis à l'étranger a augmen-

té entre 2011 et 2012, passant de 67,4 à 70,9 %, contre une diminution (de 31,2 à 28,2 %) des financements reçus par les banques italiennes et par la *Cassa depositi e prestiti* (la Caisse des Dépôts et Consignations italienne).

Le 13 mars 2013, Fitch Ratings, à la suite de l'abaissement de la notation à long terme de la République italienne (de « A - » à « BBB+ »), a révisé les notations attribuées aux collectivités territoriales italiennes, qui, dans le cas des RSS, ne peuvent pas dépasser de 3 « degrés » les notations données à l'État souverain d'appartenance. Pour la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, cela a abouti à l'abaissement de la notation à long terme de « AA-» à « A ». Par conséquent, les perspectives, évaluées parallèlement à celles de l'Italie, sont « négatives ».

ANNEXES STATISTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉCONOMIE RÉELLE

- Tab. a1 Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2011
 - " a2 Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2010
 - " a3 Valeur ajoutée des services par branche en 2010
 - " a4 Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité
 - " a5 Produits agricoles principaux
 - " a6 Patrimoine zootechnique et produits principaux
 - " a7 Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite
 - " a8 Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles
 - " a9 Commerce extérieur (cif-fob) par secteur
 - " a10 Commerce extérieur (cif-fob) par zone géographique
 - " a11 Fréquentation touristique par zone de provenance
 - " a12 L'offre touristique
 - " a13 Infrastructures
 - " a14 Indicateurs de développement, de revenu et financiers
 - " a15 Système éducatif, TIC, inputs du processus d'innovation et brevets
 - " a16 Activité novatrices des entreprises
 - " a17 Dépôts de brevets
 - " a18 Demandes d'enregistrement de marques et dessins communautaires par secteur
 - " a19 Actifs occupés et forces de travail
 - " a20 Heures de chômage partiel (CIG) autorisées

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

- Tab. a21 Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique
 - " a22 Composition des prêts octroyés aux ménages consommateurs
 - " a23 Indicateurs d'endettement et vulnérabilité financière
- " a24 Prêts de banques et sociétés financières aux entreprises par branche d'activité économique
- " a25 Nouvelles créances en souffrance et créances détériorées
- " a26 La collecte au détail et l'épargne financière
- " a27 Gestions de patrimoines
- " a28 Taux d'intérêts bancaires
- " a29 Structure du système financier

LES FINANCES PUBBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a30 Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts

- ' a31 Emploi public des collectivités locales et des ASL
- " a32 Dépenses publiques d'investissements fixes
- " a33 Coûts du système de santé
- " a34 Caractéristiques de structure des réseaux hospitaliers 2010
- " a35 Recettes fiscales courantes des collectivités locales
- " a36 La dette des administrations locales

Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2011

(millions d'euros courants et valeurs en %)

SECTEURS ET POSTES	Valeurs absolues	Part en %		Var. sur l'année précédente en % (2)				
SECTEURS ET POSTES	(1)	(1)	2008	2009	2010	2011		
Agriculture, sylviculture et pêche	47	1,2	-2,8	-2,4	0,1	1,7		
Industrie	888	22,6	0,6	-16,0	9,3	-1,6		
Industrie proprement dite	409	10,4	-2,4	-26,1	13,0	-0,9		
Bâtiment	479	12,2	4,5	-4,0	5,8	-2,3		
Services	2.994	76,2	1,6	-2,0	4,3	1,7		
Commerce (3)	985	25,1	2,9	-9,8	7,9	-0,6		
Activités financières et d'assurance (4)	937	23,8	-2,9	-2,0	1,4	4,9		
Autres services (5)	1.072	27,3	4,4	6,0	3,6	1,2		
Total valeur ajoutée	3.929	100,0	1,3	-5,5	5,4	0,9		
PIB	4.532	0,3	-0,7	-5,8	4,7	1,5		
PIB par personne (euros)	35.265	135,6	-1,5	-6,5	4,3	1,1		

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

⁽¹⁾ Données en euros courants. La part du PIB et du PIB par personne est calculée en considérant la moyenne de l'Italie comme égale à 100. - (2) Valeurs chaînées, année de référence 2005. - (3) Y compris le commerce de gros et de détail ; la réparation de véhicules automobiles et de motocycles ; les transports et l'entreposage ; les services d'hébergement et de restauration ; les services d'information et de communication. - (4) Y compris les activités financières et d'assurance les activités immobilières, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, l'administration et les services de support. - (5) Y compris l'Administration publique et la défense, l'assurance sociale obligatoire, l'instruction, la santé et l'action sociale, les activités artistiques et de divertissement, la réparation de biens pour la maison et d'autres services.

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2010 (1) (millions d'euros et valeurs en %)

DDANGLIEC	Valeurs absolues 2010	Part %	Var. sur l'a	Var. sur l'année précédente en % (3)			
BRANCHES	(2)	(2)	2008	2009	2010		
Industrie alimentaire, des boissons et du tabac	50	19	16,2	-12,5	2,6		
Industrie textile et de l'habillement, confection de maroquineries et similaires	4,8	1,8	1,5	-10,4	-6,1		
Industrie du bois, du papier, édition	21,4	8,1	-16,2	-20,6	7,7		
Cokéfaction, raffinage, chimie, pharmacie	0,9	0,3	-67,4	-9,9	1,8		
Fabrication de produits en caoutchouc, matières plas- tiques et autres produits minéraux non métalliques	16,5	6,4	0,9	-20,6	2,2		
Activités métallurgiques ; fabrication de produits mé- talliques, outillage et appareillages exclus	47,6	18,1	-22,6	-53,6	23,5		
Fabricat. d'ordinateurs, prod. électroniques, appareils électriques, outillage et app. n.c.a.	98,5	37,4	3,5	-18,8	5		
Fabrication de moyen de transport	0,9	0,3	-30,9	-12,7	8,5		
Fabricat. de meubles ; autre industrie manufacturière; rép. et installat. d'outillage et app.	17,7	6,7	-16	-20,2	5,6		
Total	258,2	100	-7,1	-26,6	7,2		
p.m.: Industrie proprement dite							

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

⁽¹⁾ Valeur ajoutée aux prix de base. - (2) Données en euros courants - (3) Valeurs chaînées, année de référence 2005

Valeur ajoutée des services par branche en 2010 (1) (millions d'euros et valeurs en %)

BDANOLIEC .	Valeurs	Part en %	Var. sur l'année précédente en % (3)			
BRANCHES	absolues (2)	(2)	2008	2009	2010	
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	246,7	8,5	2,9	-9,8	7,9	
Transports et entreposage	295,7	10,1	57,8	-22,2	9,0	
Services d'hébergement et de restauration	267,7	9,2	-1,8	-8,5	5,2	
Services d'information et communication	172,7	5,9	-32,6	16,7	6,1	
Activités financières et d'assurance	106,9	3,7	-1,6	5,5	2,1	
Activités immobilières	549,1	18,8	-0,7	-4,7	-0,3	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques ; administration et services de support	215,9	7,4	-9,3	1,6	5,6	
Administration publique et défense; assurance sociale obligatoire	423,6	14,5	0,0	2,0	1,5	
Instruction	273,6	9,4	17,0	18,5	-1,1	
Santé et action sociale	241,9	8,3	11,7	2,5	6,2	
Activités artistiques et de divertissement; réparation de biens pour la maison et autres services	122,1	4,2	-15,3	2,3	18,0	
Total	2.916,0	100,0	1,6	-2,0	4,3	

Tableau a4

Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité (1) (unités)

		2011			2012	
SECTEURS	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période
Agriculture, sylviculture et pêche	49	118	1.783	76	137	1.732
Industrie proprement dite	47	39	953	48	52	968
Bâtiment	160	205	2.844	170	194	2.792
Commerce	115	158	2.323	110	138	2.304
dont: de détail	86	102	1.596	71	94	1.580
Transports et entreposage	3	18	239	7	13	236
Services d'hébergement et de restauration						
restauration	65	65	1.644	75	64	1.673
Finance et services aux entreprises	78	89	1.738	73	99	1.746
dont: activités immobilières	5	18	586	17	25	585
Autres services	38	42	755	35	36	748
Entreprises non classées	244	110	7	259	110	12
Total	799	844	12.286	853	843	12.211

Source : InfoCamere – Movimprese.

Source : élaboration de données de l'ISTAT.
(1) Valeur ajoutée aux prix de base. (2) Données en euros courants (3) Valeurs chaînées, année de référence 2005

⁽¹⁾ Les cessations sont diminuées des cessations d'office.

Produits agricoles principaux (1) (quintaux, hectares et variations en %)

201	12 (1)	Var. sur l'année précédente en %		
POSTES Production		Production	Surface cultivée	
35.000	370	16,7	-2,6	
32.000	434	10,3	-0,7	
17.000	-	-20,9	-	
20.000	120	-9,1	-4,0	
	Production 35.000 32.000 17.000	35.000 370 32.000 434 17.000 -	Production Surface cultivée Production 35.000 370 16,7 32.000 434 10,3 17.000 - -20,9	

Source : ISTAT et Région Autonome de la Vallée d'Aoste (1) Données provisoires – (2)Hectolitres.

Tableau a6

Patrimoine zootechnique et produits principaux (unités et variations en %)

		(
PÉRIODES	Bovins	Ovins	Caprins	Lait	Fromage Fontina (1)
			Volumes		
2011	35.752	2.478	4.679	460.300	35.100
2012	35.541	2.288	4.667	448.300	34.400
		Variation	ons sur l'année précédente	en %	
2011	1,4	-5,9	-1,5	-1,4	-2,2
2012	-0,6	-7,7	-0,3	-2,6	-2,0

Source : Région autonome de la Vallée d'Aoste.

(1) Quintaux.

Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite

(valeurs en %)

PÉRIODES	Donat distillantian des installations	Comman	des (1)	Description (4)	
PERIODES	Degré d'utilisation des installations	Extérieur	Total	Production (1)	
2010	66,3	-2,2	-3,0	4,6	
2011	60,7	12,0	7,4	4,1	
2012	61,5	-11,8	-9,8	-5,5	
2011 – 1 ^{er} trim.	61,5	-15,4	-5,6	-5,3	
2 ^e trim.	58,2	38,5	35,0	30,0	
3 ^e trim.	63,6	25,0	0,0	6,7	
4 ^e trim.	59,4	0,0	0,0	-15,0	
2012 – 1 ^{er} trim.	59,6	-33,3	-7,1	-6,7	
2 ^e trim.	63,5	8,3	-30,8	21,4	
3 ^e trim.	60,4	-7,7	5,3	-5,6	
4 ^e trim.	62,7	-14,3	-6,7	-31,3	
2013 – 1 ^{er} trim.	59,5	0,0	-18,8	-29,4	
2 ^e trim.		0,0	-18,2	-8,3	

Source : élaboration de données trimestrielles de la Confindustria Vallée d'Aoste

Tableau a8

Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles (unités et variations par rapport à l'année précédente en %)

POSTES	201	2010		1	2012		
	Nb entreprises	Var. en %	Nb entreprises	Var. en %	Nb entreprises	Var. en % (1)	
Investissements	22	-12,8	21	18,1	23	4,2	
Chiffre d'affaires	22	12,7	21	-0,8	23	-5,9	
Emploi	22	-7,1	21	1,8	23	-0,3	

Source : Banca d'Italia, Indagine sulle imprese dell'industria in senso stretto (Enquête sur les entreprises de l'industrie proprement dite). Cf. section : Notes méthodo-

⁽¹⁾ Soldes entre le pourcentage des réponses « en augmentation » et « en diminution » fournies par les entreprises interrogées . Prévisions à 3 mois.

Par rapport aux historiques des données

Commerce extérieur (cif-fob) par secteur (millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

		Exportations			Importations	
SECTEURS	2012	Var	iations	2012	Var	iations
	2012	2011	2012	2012	2011	2012
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche Prod. de l'extraction de minéraux de carriè-	1,0	-3,9	35,5	4,0	14,8	-24,9
res et de mines	0,4	233,0	7,2	5,1	-69,1	364,3
Produits alimentaires, boissons et tabac	64,3	-9,5	29,8	14,3	-32,1	2,1
Produits textiles et de l'habillement Bois et produits en bois ; industrie du papier	3,4	32,3	23,6	6,5	24,0	-6,6
et imprimerie	4,0	127,2	29,4	10,5	14,6	34,1
Substances et produits chimiques Produits pharmaceutiques, médico-chimiques	1,4	21,0	108,5	11,7	-0,9	21,2
et botaniques Caoutchouc, matières plast., minéraux non	0,3	378,4	-54,0	0,4	16,2	0,4
mét.	18,6	19,4	-3,4	13,1	20,1	-1,0
Métaux de base et produits métalliques Ordinateurs, appareils électroniques et opti-	352,8	1,9	-16,3	129,0	-11,6	-31,0
ques	6,1	14,7	7,5	11,2	26,5	-37,1
Appareils électriques	3,8	26,2	6,5	6,8	30,4	-8,0
Outillage et appareils n.c.a.	41,8	-7,3	-4,5	22,4	-47,5	7,6
Moyens de transport	75,7	6,2	26,9	3,2	-23,5	-48,8
Produits des autres activités manufacturières Energie, traitement des déchets et assainis-	17,2	19,0	-12,2	6,4	42,7	-39,4
sement	0,7	161,7	-52,7	14,7	56,6	-58,9
Produits des autres activités	4,3	20,0	3,4	1,9	98,9	47,4
Total	595,7	2,4	-6,4	261,3	-7,2	-24,3

Source: ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques.

Commerce extérieur (cif-fob) par zone géographique (millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

		Exportations			Importations	
PAYS ET ZONES	2040	Vari	ations	0040	Var	iations
	2012	2011	2012	2012	2011	2012
Pays UE (1)	327,9	7,1	-10,3	195,3	-7,3	-25,3
Zone euro	254,6	5,2	-9,6	154,7	-8,9	-21,6
dont : France	131,3	5,4	15,0	37,5	-3,0	8,4
Allemagne	83,7	12,8	-32,3	29,1	-25,0	-43,4
Espagne	15,2	-5, 1	-9,4	4,0	23,8	-74,0
Autres Pays UE	73,3	14,1	-12,4	40,6	-1,8	-36,6
dont : Royaume-Uni	24,5	30,3	-13,7	33,3	-1,9	-40,7
Suède	2,4	93,6	-46,5	0,5	-35,2	-14,9
Pologne	14,8	-20,8	-23,9	2,6	15,6	-4,3
Pays extra-UE	267,8	-3,3	-1,2	66,0	-7,2	-21,3
Autres pays de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est	9,0	-8,1	16,0	4,2	-75,3	62,1
Autres pays européens	116,9	-7,8	-13,3	11,7	13,9	-36,6
dont : Suisse	112,3	-9,8	-12,8	9,1	29,3	-48,8
Amérique du Nord	26,8	37,2	20,4	1,4	-7,5	-11,6
dont: États-Unis	24,9	39,9	21,2	0,6	-22,0	-44,1
Amérique Centrale et Amérique du Sud	41,5	-20,6	-3,4	18,5	46,4	24,6
dont : <i>Brésil</i>	18,4	-6,3	-13,7	11,4	25,3	-2,5
Mexique	17,4	2,4	-11,3	0,2	1117,8	381,6
Asie	50,6	5,8	-2,0	26,1	-2,3	-32,2
dont : Chine	14,9	-18,1	-3,0	20,7	-23,8	-16,1
EDA (2)	28,8	24,8	22,5	2,3	71,1	-41,4
Autres pays extra-UE	23,0	80,6	99,2	4,1	-36,1	-48,3
Total	595,7	2,4	-6,4	261,3	-7,2	-24,3

Source: ISTAT. Cf. section: Notes méthodologiques.
(1)Agrégat UE à 27. – (2) Économies dynamiques d'Asie: Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

Fréquentation touristique par zone de provenance (1) (valeurs en % et nombre moyen de jours)

	Arrivées				Présence		Séjour n	noyen
ZONE DE PROVENANCE	Parts 2012		née précédente n %	Parts 2012	Var. sur l'année p %	récédente en	2011	2012
	. 4.10 20 12	2011	2012	. 4.10 20 12	2011	2012		
Italie	66,6	1,3	4,9	64,3	-3,8	0,6	3,2	3,0
dont : Lombardie	33,4	1,4	7,9	33,7	-4,4	4,5	3,2	3,1
Piémont	25,4	3,3	6,8	21,5	-3,2	2,4	2,7	2,6
Ligurie	10,6	3,2	4,0	11,7	-1,2	-1,4	3,5	3,4
Étranger	33,4	10,9	2,7	35,7	9,8	2,6	3,4	3,3
dont : Royaume-Uni	17,6	4,9	2,8	26,5	3,3	0,5	5, 1	5,0
France	22,5	6,5	-2,0	13,1	7,7	-2,9	2,0	2,0
Russie	3,9	38,5	13,1	7,2	30,6	13,0	6,2	6,2
Total	100,0	4,5	4,1	100,0	0,6	1,3	3,2	3,1

Source : Région autonome de la Vallée d'Aoste.
(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés auprès des hébergements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a12

L'offre touristique (unités, variations et valeurs en %)								
POSTES	2008	2012	Variations (1)					
Stru	uctures hôtelières							
Nombre de structures	493	395	-19,9					
Dont : hôtels 1 ou 2 étoiles	188	151	-19,7					
hôtels 3 étoiles	261	196	-24,9					
hôtels 4 ou 5 étoiles	44	48	9,1					
Nombre de lits touristiques	23.333	18.257	-21,8					
Dont : hôtels 1 ou 2 étoiles	4.887	4.041	-17,3					
hôtels 3 étoiles	13.983	9.733	-30,4					
hôtels 4 ou 5 étoiles	4.463	4.483	0,4					
Structu	res complémentaires							
Nombre de structures (2)	484	594	22,7					
Nombre de lits touristiques (2)	29.954	30.835	2,9					
Indice d'utilisation (3)	0,23	0,29	0,6					

Source : élaboration de données de l'ISTAT. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Variations en % pour le nombre de structures et de lits touristiques. – (2) Les structures complémentaires sont diminuées des logements en location. – (3) La variation est indiquée en points de pourcentage.

Infrastructures

(valeurs ponctuelles et nombres indice)

RÉGION	Vallée d'Aoste	Italie
Km Routes Régionales et Provinciales	500	154513
Km Autres Routes d'intérêt national	153	19375
Km Autoroutes	114	6661
Km Chemins de Fer en activité	158	16741
nb Aéroports	-	-
Km Routes Régionales et Provinciales pour 100 km²	15,3	51,3
Km Autres Routes d'intérêt national pour 100 km²	4,7	6,4
Km Autoroutes pour 100 km ²	3,5	2,2
Km de chemins de fer pour 100 km²	2,5	5,5
Indice d'équipement du réseau routier	126,95	100
ndice d'équipement du réseau ferroviaire (Italie=100)	9,99	100
Indice d'équipement des aéroports (et zones d'exploitation) (Italie=100)	20,08	100

Source: Istat, Institut Tagliacarne, Ferrovie dello Stato (Société italienne des Chemins de fer), Région de la Vallée d'Aoste

Tableau a14

Indicateurs de c		nent, de re\ ırs en %)	enu et finai	nciers		
POSTES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Variation des produits	-	9,5	-0,5	-15,6	9,5	12,5
Marge opérationnelle brute/ Valeur ajoutée	43,9	48,1	44,8	46,5	48,8	45,1
Marge opérationnelle brute/ Actif	8,9	10,4	8,8	9,2	9,7	8,5
ROA (1)	6,0	6,7	6,1	6,1	7,5	6,8
ROE (2)	3,7	5,3	7,3	8,6	10,6	9,4
Charges financières / Marge opérationnelle brute	14,2	13,6	15,7	8,8	8,2	9,2
Leverage (3)	48,5	46,2	39,3	37,6	34,0	33,8
Dettes financières / Chiffre d'affaires	36,8	32,3	27,2	31,6	26,9	24,4
Liquidité courante (4)	111,7	108,4	110,2	134,7	130,6	110,3
Liquidité immédiate (5)	89,0	86,0	89,8	111,9	106,0	87,7
Indice de gestion des recettes et des paiements (6)	11,7	11,0	10,8	14,3	13,0	13,3

⁽¹⁾ Rapport entre le bénéfice courant avant les charges financières et le total de l'actif. – (2) Rapport entre le résultat net rectifié et les capitaux propres – (3) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres. – (4) Rapport entre actif courant et passif courant. – (5) Rapport entre la somme des créances commerciales et des stocks nets des dettes commerciales et le chiffre d'affaires.

Système éducatif, TIC, inputs du processus d'innovation et brevets (valeurs en %)

POSTES	Val	lée d'Ao	ste	N	ord-Oue	st		Italie	
	2000	2005	2010	2000	2005	2010	2000	2005	2010
Part de « chercheurs » sur les employés totaux Part d'employés chargés de recherche et développement sur les	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,5	0,6	0,7
employés totaux	0,6	0,6	1,0	1,2	1,3	1,7	1,1	1,2	1,5
Part de ressources humaines opérant dans les secteurs « S&T » sur la population	17,3	19,4	19,3	17,0	21,3	23,5	15,4	18,9	20,4
	2000	2005	2009	2000	2005	2009	2000	2005	2009
Dépenses totales en recherche et développement (en % du PIB) dont: composante privée (entreprises)	0,8 <i>0.7</i>	0,3 <i>0</i> ,2	0,7 <i>0</i> ,5	1,3 <i>0</i> .9	1,3 <i>0</i> ,9	1,4 1,0	1,0 <i>0</i> , <i>5</i>	1,1 <i>0</i> ,6	1,3 <i>0,7</i>
dont: composante publique (1)	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
	2002	2005	2008	2002	2005	2008	2002	2005	2008
Demandes d'enregistrement de brevets de haute technologie par million d'habitants Demandes d'enregistrement de brevets TIC par million d'habitants	51,6 66,3	48,8 52,9	26,4 26,4	21,2 30,7	18,5 26,1	11,4 19,3	9,1 13,0	9,7 14,0	6,3 10,4
Demandes d'enregistrement de brevets par million d'habitants	100,4	81,6	38,9	134,3	140,8	117,0	74,2	83,2	69,9

Source: élaborations de données Eurostat. Cf. section: *Notes Méthodologiques*. (1) Donnée nette du secteur de l'instruction.

Activités novatrices des entreprises

(valeurs en % et milliers d'euros)

POSTES	Vallée d'Aoste	Nord-Ouest	Italie
Entreprises ayant commencé à réaliser des innovations de produit, de processus, organisation- nelles ou de marketing	56,8	58,4	56,3
Entreprises ayant commencé à réaliser des innovations de produit ou de processus	32,2	44,1	40,4
Entreprises ayant réalisé des innovations de produit ou de processus	25,7	42,1	38,0
Entreprises novatrices ayant développé des innovations in-house (1)	85,1	93,2	92,6
Entreprises novatrices ayant établi des accords de coopération	12,8	15,5	12,5
Entreprises novatrices ayant introduit des innovations organisationnelles et/ou de marketing	83,0	71,0	69,8
Dépenses en innovation par salarié (2) (3)		5,0	4,7
Dépenses en innovation par entreprise (2)		423,8	381,3

Tableau a17

			de brevets valeurs en								
POSTES	Industrie traditionnelle	Chimie, raffinerie, caoutchouc et matières plastiques	Minéraux non métal- liques	Métaux et produits métalliques	Machines et appareils mécaniques	Machines électriques, électroniques et app. de précision	Moyens de transport	Total			
				Vallée d	l'Aoste						
Demandes totales	1	3	2	1	3	7	1	18			
Parts par secteur	5,6	16,7	11,1	5,6	16,7	38,9	5,6	100,0			
Spécialisation par rapport à l'Italie(2)	0,5	1,0	2,5	0,7	0,5	2,2	0,8	1,0			
				Nord-0	Duest						
Demandes totales	425	918	160	408	1.475	826	388	4.599			
Parts par secteur	9,2	19,9	3,5	8,9	32,1	18,0	8,4	100,0			
Spécialisation par rapport à l'Italie(2)	0,9	1,2	0,8	1,0	0,9	1,0	1,2	1,0			
	Italie										
Demandes totales	1.067	1.741	456	861	3.426	1.825	717	10.093			
Parts par secteur	10,6	17,2	4,5	8,5	33,9	18,1	7,1	100,0			

Source: élaborations de données CIS 2010 (cf. section : *Notes Méthodologiques*).

(1) Les entreprises dont les produits ou processus novateurs ont été développés en collaboration avec ou directement par des acteurs (publics ou privés) externes, sont exclues. – (2) Les dépenses en innovation sont calculées pour les entreprises novatrices et concernent l'année 2010. – (3) Le nombre de salariés se réfère aux entreprises de 10 salariés ou plus opérant dans les secteurs EU-Core.

Source: élaborations de données Patstat. Cf. section : *Notes Méthodologiques*.

(1) Demandes présentées à l'Office européen des brevets (OEB) au cours de la période 2000-08. – (2) Rapport entre le poids du secteur dans la région ou la zone prise en considération et le poids du même secteur en Italie.

Demandes d'enregistrement de marques et dessins communautaires par secteur (unités, valeurs en %)

POSTES	Agriculture	Industrie traditionnelle	Industrie de pointe	Bâtiment	Services traditionnels	Services de pointe	Autres services	Total
				Marque	s (1)			
				Vallée d'	Aoste			
Demandes totales	1	93	59	7	41	10	38	249
Demandes pour 1 000 travailleurs	0,4	44,3	15,9	0,9	2,5	1,6	2,0	4,3
Spécialisation par rapport à l'Italie	0,3	1,1	0,7	1,5	1,2	0,5	2,9	-
				Nord-O	uest			
Demandes totales	670	22.583	29.307	1.473	11.702	7.233	4.600	77.568
Demandes pour 1 000 travailleurs	4,0	35,6	27,6	3,0	6,3	6,9	2,7	11,0
Spécialisation par rapport à l'Italie	0,7	0,8	1,0	1,0	1,1	1,3	1,1	_
				Itali	е			
Demandes totales	2.142	63.506	66.319	3.511	24.875	13.598	9.510	183.461
Demandes pour 1 000 travailleurs	2,1	29,9	26,1	2,0	4,0	4,3	1,4	7,7
Part de demandes par secteur	1,2	34,6	36,1	1,9	13,6	7,4	5,2	100,0
				Dessin	s (2)			
				Vallée d'	Aoste			
Demandes totales		56	37	2				95
Demandes pour 1 000 travailleurs		26,0	9,1	0,2				6,5
Spécialisation par rapport à l'Italie		0,8	1,9	0,4				
				Nord-O	uest			
Demandes totales		21.942	7.829	566				30.338
Demandes pour 1 000 travailleurs		35,1	7,3	1,1				13,7
Spécialisation par rapport à l'Italie		1,0	1,2	0,4				
				Itali	е			
Demandes totales		65.505	18.297	4.702				88.504
Demandes pour 1 000 travailleurs		30,9	7,1	2,5				13,5
Part de demandes par secteur		74,0	20,7	5,3				100,0

Source: élaborations de données Dintec et Istat. Les classes de produits selon les classifications de Nice et de Locarno sont ramenées à la classification ATECO des activités économiques. Cf. section : *Notes Méthodologiques*.

(1) Demandes présentées à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) au cours de la période 1999-2011. – (2)) Demandes présentées à l'OHMI au cours de la période 2003-2011.

Actifs occupés et forces de travail (variations sur la période correspondante en % et valeurs en %)

			Actifs	occupés							
PÉRIODES		Industrie		Se	rvices		Deman- deurs	Forces de	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'activité
	Agricul- ture	propre- ment dite	Bâti- ment		dont: com., hôt. et restaur	Total	d'emploi	travail	(1) (2)	(1)	(1) (2)
2010	-14,1	-4,8	-3,6	3,7	17,1	1,2	1,2	1,2	67,4	4,4	70,5
2011	17,3	-6,3	-5,0	0,3	-0,7	-0,5	19,4	0,4	67,0	5,3	70,8
2012	1,9	8,3	-2,2	-2,5	-3,7	-1,2	37,1	0,8	66,4	7,1	71,6
2011 – 1 ^{er} trim.	3,4	-5,8	3,4	-2,3	-8,5	-1,8	35,9	-0,6	67,3	4,4	70,5
2 ^e trim.	30,9	-9,3	-9,4	0,8	0,3	-0,6	-1,4	-0,6	67,6	4,8	71,0
3 ^e trim.	27,5	-12,4	-6,9	0,3	5,6	-0,9	27,4	0,4	66,4	5,7	70,6
4 ^e trim.	5,6	2,5	-6,3	2,6	-0,2	1,5	21,8	2,6	66,6	6,1	71,0
$2012 - 1^{er}$ trim.	10,9	5,0	-8,2	-4,5	3,9	-3,5	64,3	-0,5	65,4	7,3	70,5
2 ^e trim.	-3,0	5,3	-1,7	-5,5	-14,9	-3,9	39,1	-1,9	65,0	6,7	69,8
3 ^e trim.	-17,1	21,4	5,5	0,7	-2,4	2,2	15,8	3,0	67,9	6,4	72,7
4 ^e trim.	23,8	3,2	-3,8	-0,5	-0,1	0,4	36,1	2,6	67,2	8,1	73,2

Source : ISTAT, *Rilevazione sulle forze di lavoro* (Enquête sur les forces de travail). (1) Valeurs en %. – (2) Population âgée de 15 à 64 ans.

Heures de chômage partiel (CIG) autorisées

(milliers d'heures et variations sur la période correspondante en %)

	R	égime ordina	aire	Régi	ime spécial e toire	et déroga-		Total	
SECTEURS		Variat	ions	_	Variat	ions	_	Variat	ions
	2012	2011	2012	2012	2011	2012	2012	2011	2012
Agriculture	0,7	-59,2	-23,4	0,0	-	-	0,7	-59,2	-23,4
Industrie proprement dite	195,6	-37,8	59,0	459,5	-21,7	112,7	655,1	-28,4	93,2
Extractive	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Bois	2,6	56,0	160,5	1,1	-	27,3	3,7	194,3	97,9
Alimentaire	8,7	-77,4	353,3	2,3	-	162,9	11,0	-67,3	294,6
Métallurgique	68,6	-32,9	902,7	34,1	-100,0	0	102,7	-70,3	::
Mécanique	55,6	-53,0	8,7	252,5	-42,3	78,0	308,1	-45,6	59,6
Textile	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Habillement	0,0	-	-	0,8	-	-	0,8	-	-
Chimique, pétrochimique, caout chouc et plastique	8,7	91,6	-72,0	157,4	-	-	166,1	91,6	436,9
Maroquineries, cuir et chaussures	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Fabrication minéraux non mét.	11,4	-5,2	-18,1	0,0	-100,0	-	11,4	-10,4	-18,1
Papier, imprimerie et édition	16,7	-	386,2	1,7	-100,0	-	18,4	-76,1	436,9
Install. d'équipements de construc- tion	23,1	-64,5	67,8	7,7	::	-89, <i>4</i>	30,7	112,7	-64,4
Énergie électrique et gaz	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Autre	0,2	-	-	1,8	-	-	2,0	-	-
Bâtiment	480,3	-6,6	-14,0	1,7	-90,7	-1,8	482,0	-9,1	-14,0
Transports et communications	23,2	-77,7	::	13,3	-55,0	-59,9	36,5	-56,2	6,8
Commerce, services et secteurs divers	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0	-	-
Bâtiment	0,0	-	-	41,8	1,6	-4,9	39,9	1,6	-9,1
Total	699,7	-14,8	2,4	516,3	-28,4	75,1	1.214,1	-19,4	24,1
dont : artisanat (1)	157,4	-10,6	-12,8	17,6	27,8	-6,8	174,9	-8,0	-12,3

Source : INPS.
(1) Dans le régime ordinaire, y compris seulement l'artisanat du bâtiment et de la pierre ; dans le total, y compris également l'artisanat industriel, celui des transports et des services.

Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique (1) (encours de fin de période en millions d'euros)

SECTEURS -		Prêts (2)		Créances en souffrance (3)				
SECTEURS	2010	2011	2012	2010	2011	2012		
Administrations publiques	49,7	178,1	150,3	-	-	-		
Secteur public	2.556,2	2.623,0	2.594,5	115,7	132,4	133,5		
Sociétés financières et d'assurance	30,6	43,7	91,2	0,3	0,1	0,2		
Entreprises	1.752,0	1.778,9	1.725,2	98,2	111,6	113,4		
Grandes et moyennes entreprises	1.276,3	1.312,2	1.261,8	67,9	87,7	87,1		
Petites entreprises (4)	475,7	466,7	463,3	30,3	23,9	26,2		
dont: ménages producteurs (5)	237,2	235,4	231,6	10,0	12,3	11,9		
Ménages consommateurs	764,7	791,8	768,3	17,0	20,5	19,8		
Total	2.605,9	2.801,1	2.744,9	115,7	132,4	133,5		

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques

Tableau a22

	Co	mposition	des prêts (octroyés au (parts en		s consomm	ateurs		
		Vallée d'Aoste	e		Nord-Ouest			Italie	
_	2006	2009	2012	2006	2009	2012	2006	2009	2012
				Âge					
Jusqu'à 34 ans	40,1	29,2	35,7	43,9	37,9	37,0	41,7	36,2	34,8
35-45	36,2	40,8	36,0	35,6	36,8	36,4	35,1	36,4	36,2
Plus de 45 ans	23,7	30,0	28,3	20,5	25,3	26,6	23,2	27,4	29,0
				Nationalit	té				
Italiens	93,6	91,6	93,8	82,3	92,1	92,9	86,0	92,4	93,2
Autres UE	1,7	2,6	1,8	3,7	2,5	2,5	3,2	2,3	2,3
Extra-UE	4,7	5,6	4,4	13,9	5,3	4,4	10,1	4,5	3,7
				Sexe					
Hommes	52,0	54,5	60,6	57,1	56,2	55,5	56,9	56,3	55,6
Femmes	48,0	45,5	39,4	42,9	43,8	44,5	43,1	43,7	44,4
				Montant	t .				
Jusqu'à150 mille €	58,7	55,8	51,9	58,0	52,4	51,0	57,5	53,1	52,5
Plus de150 mille €	41,3	44,2	48,1	42,0	47,6	49,0	42,5	46,9	47,5

Source: Rilevazione analitica sui tassi d'interesse (Enquête analytique sur les taux d'intérêt). Cf. section: Notes méthodologiques.

¹⁾ Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. Depuis juin 2011, y compris les déclarations de la Cassa depositi e prestiti (Caisse de Dépôts et Consignations italienne). – (2) Les données incluent es opérations de prise en pension et les créances en souffrance – (3) Depuis 2011, les créances en souffrance ont été influencées par des discontinuités dues à des opérations sociétaires réalisées par des groupes bancaires. – (4) Sociétés en commandite simple et sociétés en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés – (5) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum.

⁽¹⁾ Les données se réfèrent aux prêts d'un montant supérieur à 75 000 euros octroyés pendant l'année de référence. Les encours sont pondérés par le montant du prêt.

Indicateurs d'endettement et vulnérabilité financière (1)

(valeurs en % et milliers d'euros)

	Va	allée d'Aos	te	N	lord-Ouest	t		Italie	
	2007	2009	2011	2007	2009	2011	2007	2009	2011
Part de ménages endettés	26,2	30,4	29,7	26,9	28,9	29,8	25,4	26,1	27,3
Part de ménages avec un emprunt	18,2	23,2	19,2	16,4	17,6	17,1	13,1	14,0	13,5
Part de ménages avec un crédit à la consommation	12,3	13,0	19,3	14,2	16,8	18,5	15,9	16,5	18,1
Part de ménages avec un emprunt et un crédit à la consomm.	4,3	5,8	8,7	3,6	5,4	5,9	3,6	4,3	4,4
Emprunt ménage médiane (milliers d'euros) (2)	52,5	49,5	53,1	68,5	78,0	86,7	65,5	76,0	83,0
Versement/revenu (Dsr, Debt Service Ratio) (3)	11,2	12,9	11,5	19,6	20,7	18,4	19,2	20,3	18,5
Part de ménages vulnérables (4)	2,2	2,1	1,5	3,3	3,5	3,1	2,5	2,8	2,5
Part de ménages vulnérables avec un revenu moyen/bas (5)	1,1	0,5	1,0	1,6	1,3	1,6	1,2	1,3	1,4
Part de ménages en retard pour leurs emprunts (6)	n.d	n.d	6,5	4,7	n.d	8,3	4,9	n.d	7,0
Part de ménages en retard pour leur crédit à la consomm. (6)	7,7	9,6	2,8	11,4	12,6	11,7	15,6	14,0	11,4

Source: élaborations des données Eu-Silc. Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Les années de référence sont celles pendant lesquelles l'enquête a été effectuée (4° trimestre). Les informations sur le revenu et sur le versement effectué se réfèrent à l'année précédant celle de l'enquête. — (2) Valeur médiane de la dette pour l'achat d'habitations, en milliers d'euros. — (3) Médiane du rapport entre l'annuité totale (intérêts et principal du prêt) et le revenu de chaque ménage endetté. — (4) Ménages avec un service de la dette supérieur à 30% du revenu disponible, charges inancières non déduites, en % du total des ménages. — (5) Ménages avec un revenu inférieur à la valeur médiane et un service de la dette supérieur à 30% du revenu disponible, charges financières non déduites, en % du total des ménages. — (6) Ménages ayant déclaré d'avoir été en retard pour le payement du versement de leur emprunt ou leur prêt au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête, en % des ménages titulaires du type de dette correspondant (emprunt ou crédit à la

Tableau a24

Prêts de banques et sociétés financières aux entreprises par branche d'activité économique(1)

(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

BRANCHES	2012	Varia	ations
DRANCHES	2012	2011	2012
Agriculture, sylviculture et pêche	38,4	4,6	0,1
Extraction de minéraux de carrières et de mines	5,3	-11,6	-1,8
Activités manufacturières	321,5	-4,8	-3,6
Industrie alimentaire, des boissons et du tabac	60,4	9,1	3,1
Industrie textile, de l'habillement et de la maroquinerie	1,5	-12,8	-3,1
Industrie du bois et de l'ameublement	15,8	4,3	-6,2
Fabrication du papier et imprimerie	5,6	-10,1	6,9
Fabrication de produits raffinés du pétrole, de produits chimiques et pharmaceutiques	2,6	-0,5	-19,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques	2,4	53,2	3,6
Métallurgie, fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métal- liques	192.9	-6,4	-6.1
Fabrication de produits électroniques, d'appareils électriques et non électriques	17,3	-27,1	19,5
Fabrication d'outillage	16,7	-14,6	-13,4
Fabrication de véhicules automobiles et d'autres moyens de transport	0,6	-2,7	3,3
Autres activités manufacturières	5,8	3,6	-4,0
Fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, d'égouts, d'activités de gestion des déchets et d'assainissement	415,5	3,7	-0,9
Bâtiment	454,1	6,5	-3,6
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	202,2	6,3	3,7
Transport et entreposage	128,4	-2,6	-13,8
Activités des services d'hébergement et de restauration	123,7	5,6	3,9
Services d'information et de communication	16,3	11,3	31,7
Activités immobilières	131,9	3,4	-3,7
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	31,5	-8,8	-7,4
Location, agences de voyages, services de soutien aux entreprises	73,0	1,4	-1,2
Autres activités	106,5	-8,9	63,8
Total .	2.048,5	1,9	-0,1

Source: Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Données se référant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. Y compris les créances en souffrance. La donnée totale peut ne pas correspondre à la somme des composantes à cause des arrondissements.

Nouvelles créances en souffrances et créances détériorées (1)

(valeurs en %)

	Sociétés —			Entreprises				
PÉRIODES	financières et			dont :		dont :	Ménages consomma-	Total
	d'assurance		activités nufacturières	bâtiment	services	petites entreprises (2)	teurs	
			Nou	velles créances	en souffrance	(3)		
Déc. 2011	::	0,9	2,3	0,8	0,8	0,8	0,6	0,8
Mars 2012	::	1,4	2,3	3,4	0,8	1,0	0,8	1,2
Juin 2012	::	1,2	1,7	3,6	0,5	0,9	0,7	1,0
Sept. 2012	::	1,4	1,5	3,7	1,1	0,9	0,7	1,2
Déc. 2012	::	1,5	1,6	4,1	1,0	1,0	0,8	1,3
Mars 2013 (4)	::	1,0	1,8	1,5	1,0	0,8	0,7	0,8
		Créances	échues, dout	euses ou restri	ucturées sur les	s créances tota	les (5)	
Déc. 2011	::	3,4	1,9	4,3	4,5	2,8	2,4	3,0
Mars 2012	::	4,4	2,1	6,3	6,1	2,9	2,4	3,8
Juin 2012	0,2	5,7	12,0	4,0	6,6	2,9	2,5	4,7
Sept. 2012	0,1	6,9	19,5	5,1	6,2	3,5	3,1	5,7
Déc. 2012	0,1	6,4	20,1	4,0	5,5	3,7	2,4	5,2
Mars 2013 (4)	0,1	6,4	20,1	4,5	5,4	3,6	0,5	5,2
			Créances e	n souffrance su	r les créances	totales (5)		
Déc. 2011	::	10,1	11,5	17,4	10,6	16,4	4,5	8,4
Déc. 2012	::	10,5	11,0	19,5	10,8	16,0	4,8	8,8
Mars 2013 (4)	::	10,6	11,3	19,8	11,0	16,4	4,9	8,9
			Créances dé	étériorées sur le	es créances tot	ales (5) (6)		
Déc. 2011	::	13,4	13,4	21,7	15,2	19,3	6,9	11,4
Déc. 2012	0,1	16,9	31,1	23,5	16,4	19,7	7,2	14,0
Mars 2013 (4)	0,1	17,0	31,4	24,3	16,4	20,0	5,4	14,1

Source : Centrale dei rischi (Service central des Risques). Cf. section : Notes méthodologiques.

⁽¹⁾ Données se référant aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. Le total inclut également les administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Sociétés en commandite simple et sociétés en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés – (3) Créances devenues en souffrance rectifiée par rapport aux prêts in bonis existant au début de la période. Les données sont calculées comme des moyennes des quatre trimestres se terminant à celui de référence – (4) Données provisoires. – (5) Les créances totales incluent les créances en souffrance. – (6) Les créances détériorées incluent les créances échues, douteuses, restructurées ou en souffrance.

La collecte au détail et l'épargne financière

(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

	Ménage	es consomma	ateurs	Entreprises			Total entreprises et ménages consommateurs		
POSTES	0040	Variations		0040	Variations		0040	Varia	tions
	2012 -	2011	2012	2012	2011	2012	2012 -	2011	2012
Collecte bancaire (1)	3.034,2	3,0	6,6	679,2	-11,9	-1,3	3.713,3	-0,3	5,1
Dépôts	2.234,2	2,2	5,4	609,2	-16,9	3,0	2.843,5	-2,7	4,8
Comptes courants	1.089,6	-1,0	-3,8	535,8	-6,9	5,2	1.625,5	-2,9	-1,0
Dépôts d'épargne (2)	1.129,4	6,3	22,3	49,2	-4,9	-12,5	1.178,7	5,6	20,3
Prises en pension	15,2	4,9	-76,4	24,1	-75,3	-6,8	39,3	-45,8	-56,4
Obligations bancaires	799,9	5,5	10,2	70,0	39,1	-27,6	869,9	8,5	5,8
Titres en dépôt (3) (4)	1.247,3	-4,8	-0,4	158,5	-8,3	-33,8	1.405,8	-5,4	-5,8
dont : emprunts d'État italiens	413,7	12,9	-3,3	67,7	14,1	-56,3	481,4	13,2	-17,4
obligations (4)	199,4	-14,8	-25,3	55,1	-30,8	6,2	254,5	-17,9	-20,2
actions	105,1	-16,9	5,0	6,9	-66,6	1,2	112,0	-24,1	4,8
Parts d'OPCVM (5)	528,0	-8,9	16,1	28,7	-13,8	12,8	556,7	-9,2	15,9

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

Tableau a27

Gestions de patrimoines (1) (millions d'euros et variations en %)

	Flux ne	ts (2)	Patrimoine géré			
INTERMÉDIAIRES	2011	2012	2011	2012 -	Variations	
	2011		2011	2012	2011	2012
Banques	-5,6	20,2	52,3	80,3	-19,6	53,6
Sociétés d'interméd. mobilière (SIM)	0,3	-0,2	14,5	15,3	-7,7	5,2
Sociétés de gestion de l'épargne (SGR)	2,5	-73,6	194,5	108,5	-19,6	-44,2
Total	-2,9	-53,7	261,3	204,1	-19,0	-21,9

Source : déclarations de surveillance. Cf. section : Notes méthodologiques.

⁽¹⁾ Dépôts et obligations de sarvoinaire. On section intercolograpes.

(1) Dépôts et obligations de banques italiennes. Les données sur les obligations (valorisées à la juste valeur) sont issues des informations sur les titres de tiers en dépôt. – (2) Dépôts à terme ou à préavis. – (3) Titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion valorisés à la juste valeur. – (4) Les obligations émises par des banques italiennes sont exclues. – (5) Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Les parts déposées par la clientèle sans contrat de dépôt explicite sont exclues.

⁽¹⁾ Données à valeurs courantes. – (2) Y compris les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoine entre intermédiaires.

Taux d'intérêt bancaires (1) (valeurs en %)

POSTES	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Mars 2013 (2)
		Taux a	ctifs	
Prêts à court terme (3)	5,47	6,66	6,22	6,37
dont : grandes et moyennes entreprises	4,92	6,18	5,74	5,91
petites entreprises (4)	7,78	8,85	8,44	8,41
total entreprises	5,46	6,60	6,21	6,24
dont: activités manufacturières	3,59	5,10	4,55	4,87
bâtiment	6,28	7,87	8,07	8,07
services	6,53	6,37	5,82	5,95
Prêts à moyen et à long terme	3,30	5,20	5,63	5,20
dont : prêts immobiliers aux ménages consommateurs	3,24	4,13	3,93	3,79
entreprises	3,30	5,54	6,62	5,87
		Taux pa	ssifs	
Comptes courants à vue	0,48	0,81	0,70	0,59

Source: Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs). Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Données se référant aux opérations en euros. Les totaux incluent les administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les ménages consommateurs, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Données provisoires. – (3) Données se référant aux crédits auto-liquidatifs et aux crédits révocables. – (4) Sociétés en commandite simple et en nom collectif de moins de 20 salariés. Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés.

Structure du système financier (données de fin de période, unités)

POSTES	2002	2007	2011	2012
Banques ayant des agences sur le territoire	14	16	13	14
dont : ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste	3	2	1	1
banques spa (1)	1	-	-	-
établissements de crédit coopératif	2	2	1	1
Agences en service dont : de banques ayant leur siège dans la Val-	97	97	98	98
lée d'Aoste	19	19	21	21
Communes desservies par des banques	35	35	34	34
Nombre d'opérations de financement par agence	476	456	494	496
Nombre de comptes de dépôt par agence	1.229	1.229	1.181	1.256
GAB	130	146	141	142
Sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'article 107 de la loi italienne sur les banques				
(Testo unico bancario)	1	2	3	3
dont : confidi (consortiums de caution mutuelle)	-	-	1	1

Source : Base de données publique et fichiers de données des intermédiaires. Cf. section : Notes méthodologiques

(1) Y compris les établissements centraux de catégorie et de refinancement.

Tableau a30

Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts (valeurs moyennes sur la période 2009-11 et valeurs en %)

	F		Composit	tion en %		_	
POSTES	Euros par personne	Région et ASL (1)	Provinces	Communes(2)	Autres orga- nismes	Var. annuelle en %	
Dépenses courantes primaires	7.966	76,9	0,0	16,8	6,3	0,9	
Dépenses en capital (3)	3.401	67,7	0,0	29,4	2,9	-3,4	
Dépenses totales	11.367	74,2	0,0	20,6	5,3	-0,4	
Pour mémoire :							
dépenses totales Italie	3.523	60,9	4,3	26,9	7,8	-1,3	
" RSO	3.324	60,2	4,7	27,6	7,6	-1,3	
" RSS	4.643	64,1	2,8	24,5	8,6	-1,3	

Source : pour les dépenses, Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), base de données des Conti pubblici territoriali (Comptes des administrations publiques italiennes) ; pour la population résidente, ISTAT (dans l'attente de la reconstruction intercensitaire, les données pré-censitaires ont également été utilisées pour 2011). Cf. section : Notes méthodologiques. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

⁽¹⁾ Y compris les AO. – (2) Les données pour l'Italie et les RSO n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008. – (3) Diminuées des dépenses financières.

Emploi public des collectivités locales et des ASL (1)

(valeurs moyennes, variations en %, unités et milliers)

	Dépenses pour le p	ersonnel	Nombre de	salariés	D. (D/
POSTES	Milliers d'euros	Var. annuelle en %	Unités pour 10 000 habitants	Var. annuelle en %	Dépenses par salarié (euros)	Dépenses par personne (euros)
Région et ASL (1)	270.585	3,1	375	-0,1	56.309	2.119
Communes	64.436	4,0	112	1,4	45.431	505
Total	335.021	3,2	487	0,2	53.830	2.623
Pour mémoire :						
Total Italie (2)	58.967.629	1,8	199	-0,8	48.631	977
" RSO	47.205.420	1,9	191	-0,9	47.608	921
" RSS (2)	11.762.209	1,8	242	-0,3	53.223	1.292

Source: pour les dépenses des ASL, Ministère italien de la Santé, NSIS ; pour le dépenses des collectivités locales des Régions à Statut ordinaire, de la Région de la Sicile et des Provinces et des Communes de la Sicile et de la Sardaigne, ISTAT, Comptes des Administrations régionales, provinciales, communales ; pour les dépenses des autres collectivités locales des Régions à Statut spécial, RGS, Conto annuale (Compte annuel) ; pour les fonctionnaires, RGS, Conto annuale (Compte annuel) ; pour la population, ISTAT, Statistiche demografiche (Statistiques démographiques). Cf. section : Notes méthodologiques. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux

(1) Pour les dépenses, valeurs moyennes de la période 2008-10 ; pour les salariés, valeurs moyennes de la période 2009-11. Les ASL incluent les AO et tous les établissements du Service de Santé régional. – (2) Le nombre de fonctionnaires de la Région de la Sicile n'est disponible que depuis 2011; pour les années 2008-10, il a été recalculé sur la base du taux de variation moyen enregistré par les employés des collectivités régionales des RSS.

Tableau a32

	Dépens	ses public	ques d'in (valeurs ei		nents fixe	es			
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS				Italie	
POSTES	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Administrations locales (en % du PIB)	7,8	6,6	6,2	3,5	3,0	2,9	1,8	1,5	1,4
dont (parts en % sur le total) :									
Région et ASL	55,9	53,3	52,8	45,8	43,1	43,2	25,1	26,9	26,4
Provinces	0,0	0,0	0,0	3,9	4,5	4,7	9,5	9,3	8,9
Communes (1)	40,2	42,7	42,8	44,8	46,1	44,1	57,6	55,9	55,7
Autres organismes	3,8	4,0	4,4	5,5	6,3	7,9	7,8	7,9	9,0

Source : Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), Conti pubblici territoriali (Comptes des administrations publiques italiennes). Le tableau est construit sur la base des données de caisse concernant les dépenses pour la constitution de capital fixe (biens et ouvrages immeubles ; biens meubles et outillage) des administrations locales. Pour le PIB: ISTAT.

(1) Les données pour les RSO et l'Italie n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008.

Coûts du système de santé

(millions d'euros)

POSTES -	Va	allée d'Aost	е		RSS (1)			Italie	
POSTES -	2009	2010	2011 (2)	2009	2010	2011 (2)	2009	2010	2011 (2)
Coûts supportés par les établis- sements situés dans la région	228	283	282	7.994	8.176	8.260	111.726	112869	112.557
Fonctions des dépenses									
Gestion directe	215	223	224	5.768	5.833	5.961	70.359	71.170	71.952
dont:									
biens	37	38	41	1.096	1.157	1.207	13.955	14.731	15.072
personnel Organismes conventionnés et	112	114	113	3.125	3.179	3.186	36.132	36.618	36.149
agréés (3)	55	57	58	2.183	2.263	2.299	40.462	41.122	40.604
dont:									
pharmacies conventionnées	21	21	21	721	738	707	11.005	10.936	9.930
médecins généralistes	16	14	15	435	443	457	6.364	6.539	6.625
autres prestations par des orga- nismes conventionnés et agréés									
(4)	18	22	22	1.027	1.082	1.135	23.093	23.647	24.050
Solde mobilité sanitaire interrégionale (5)	-16	-14	-14	-59	-63	-63	0	0	0
Coûts supportés pour les résidents (euros par personne)	2.225	2.312	2.307	1.982	2.021	2.042	1.852	1.862	1.857

Source : élaboration de données de l'NSIS du Ministère italien de la Santé (données actualisées au 6 avril 2012). Pour la population résidente, ISTAT (dans l'attente de la reconstruction intercensitaire, les données pré-censitaires ont également été utilisées pour 2011). Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

⁽¹⁾ La Région de la Sicile est soumise aux mêmes dispositions prévues pour les Régions à statut ordinaire quant au financement du système de santé. - (2) Pour 2011, les montants des amortissements ont été soustraits, afin de pouvoir les comparer avec les années précédentes, des coûts totaux présentés dans la base de données NSIS. - (3) Y compris, outre les coûts de production des fonctions d'assistance, les coûts supportés pour couvrir la mobilité vers l'hôpital Bambin Gesù et le Smom (Ordre souverain militaire de Malte). - (4) Y compris les prestations des spécialistes, de réadaptation fonctionnelle, complémentaires et prothétiques, hospitalières et autres prestations conventionnées et agréées. - (5) Le signe est négatif (positif) lorsque le coût supporté pour des prestations d'assistance sanitaire dans d'autres régions italiennes en faveur des résidents est supérieur (inférieur) aux recettes obtenues pour fournir des prestations d'assistance sanitaire aux non-résidents sur le territoire de référence. Il faut soustraire algébriquement ce solde du montant indiqué à la première ligne afin de passer du coût supporté pour financer les établissements sanitaires situés dans la région au coût supporté pour financer les prestations d'assistance sanitaire en faveur des résidents de la région de référence indépendamment du lieu de la prestation.

Caractéristiques de structure des réseaux hospitaliers - 2010

(nombre et valeurs en %)

POSTES	d'hospita privées	Nombre de structures d'hospitalisation publiques et privées agréées (par million d'habitants) (1)			dans (2) (3)	% de communes avec au moins une structure hospitalière (2)			
	2007	2010	Hôpitaux de 120 lits maxi- mum	Hôpitaux de 120-400 lits	Hôpitaux de plus de 400 lits	Hôpitaux privés agréés	Total	Communes de 5 mille habitants minimum	
Vallée d'Aoste	8,0	15,6	15,1	0,0	84,9	15,1	2,7	100,0	
Pour mémoire:									
Total Italie	20,1	19,1	16,7	32,5	50,8	19,7	7,8	23,4	
" RSS hors Sicile	24,5	24,1	27,3	35,5	37,1	21,1	9,1	29,8	
" Italie Centrale et du Nord	17.7	16.8	12.5	28.7	58.7	17.2	6.5	20.3	

Source : élaboration de données ISTAT, pour la population résidente au niveau communal, et de données du Ministère italien de la Santé.

⁽¹⁾ Annuaire statistique du service de santé national, Attività gestionali ed economiche delle Asl e Aziende ospedaliere (Activités de la gestion et économiques des ASL et des AO), années variées. – (2) Base de données du Service de santé national, Strutture di ricovero pubbliche e case di cura accreditate presenti nel territorio della ASL (Structures d'hospitalisation et maisons de santé agréées présentes sur le territoire de la ASL), année 2010. (3) Ensemble de lits dans des structures publiques et privées agréées.

Recettes fiscales courantes des collectivités locales (1)

(valeurs moyennes sur la période 2009-11)

	Vallé	e d'Aoste	F	RSS	I	Italie		
POSTES	Par personne	Var. annuelle en %	Par personne	Var. annuelle en %	Par personne	Var. annuelle en %		
Région	10.361	-3,8	3.481	0,3	2.100	1,6		
Provinces	-	-	51	1,9	82	1,9		
Communes dont (% sur le total):	441	2,0	322	3,7	355	6,1		
ICI `	61,7	-1,1	45,0	-0,9	45,7	-0,2		
Impôt additionnel à l'IRPEF	3,0	-0,3	10,0	3,2	14,0	4,9		

Source : élaboration de données de la Cour des comptes italienne et des comptes régionaux (pour les régions) et du Ministère italien de l'Intérieur (pour les provinces et les communes). pour la population résidente, ISTAT (dans l'attente de la reconstruction intercensitaire, les données pré-censitaires ont également été utilisées pour 2011).

(1) Les recettes fiscales figurent au titre l^{er} des comptes des établissements publics (cf. section : *Notes méthodologiques*). Les données concernant les communes ne comprennent pas, pour des raisons d'homogénéité sur les trois années, la participation à l'IRPEF, la participation à la TVA et le Fonds expérimental de rééquilibre. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

Tableau a36

La dette des administrations locales (millions d'euros et valeurs en %) Vallée d'Aoste RSS Italie POSTES 2011 2012 2011 2012 2011 2012 490,1 422,2 14.832,6 14.158,1 117.677,6 115.354,2 **Encours** Variation sur l'année précédente en % -6,5 -13,9 4,9 -4,5 1,3 -2,0 Composition en % 0.0 3,9 titres émis en Italie 0,0 3,9 7,5 7,2 67,4 19,2 titres émis à l'étranger 70,9 17,8 14,6 14,2 prêts de banques italiennes et CDP(Cassa 31,2 68,7 depositi e prestiti) 28,2 71,1 65,3 66,3 0,0 2,7 prêts de banques étrangères 0,0 2,7 2,4 2,6 Autres passifs 1,4 0,9 5,6 4,5 10,2 9,8

Source : Banca d'Italia. Cf. section : Notes méthodologiques. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Des informations complémentaires sont contenues dans les Notes méthodologiques et dans le Glossaire des Annexes du Rapport annuel de la *Banca d'Italia* et dans les Annexes méthodologiques du Bulletin Statistique de la *Banca d'Italia*.

L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab. a8

Enquêtes sur les entreprises industrielles, des services et du bâtiment

L'enquête concerne les entreprises de 20 salariés et plus appartenant aux secteurs de l'industrie proprement dite, des services (uniquement pour les secteurs : hôtellerie et restauration, transports et communications, commerce et services aux entreprises) et du bâtiment. Quant à l'enquête pour l'année 2012, l'échantillon est formé de 2 997 entreprises industrielles (dont 1 869 de 50 salariés et plus, 1 217 des services et 474 du bâtiment. Les taux de participation se sont élevés, respectivement, à 74,9, 73,8 et 78,1 %.

Les entretiens sont réalisés annuellement par les filiales de la *Banca d'Italia* durant la période février-avril de l'année suivant celle de référence.

Les estimations pourraient afficher une erreur standard élevée dans les classes avec une faible numérosité des échantillons.

Les estimations sur les investissements et le chiffre d'affaires sont calculées à travers des moyennes robustes, en attribuant aux unités ayant des valeurs inférieures au 5° centile ou supérieures au 95° centile de la distribution correspondante, des valeurs plus proches de ces mêmes centiles que les valeurs d'origine; la méthode est appliquée au niveau de chaque couche de l'échantillon (Winsorized Type II Estimator). Les déflateurs utilisés sont estimés par les entreprises elles-mêmes.

Le dossier détaillé sur les résultats et les méthodes utilisées au cours de l'enquête est disponible annuellement dans les Suppléments du Bulletin Statistique, collection « Enquêtes par échantillonnage » (www.bancaditalia.it). Dans la Vallée d'Aoste, 23 entreprises industrielles, 12 des services et 9 du bâtiment ont été recensées.

Fig. 1.4, 3.3

Prix des logements

La série temporelle au niveau territorial des prix des logements porte sur les données de *Il Consulente immobiliare* (du premier semestre 1995 au second semestre 2003) et sur les données de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) de l'*Agenzia delle entrate* (depuis 2004).

Pour chaque commune chef-lieu de province, *Il Consulente Immobiliare* recense semestriellement les prix des logements situés dans trois zones urbaines (centre-ville, alentours du centre-ville et ban-lieue), à partir des cotations moyennes des prix de vente.

La base de données des cotations de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) de l'Agenzia delle entrate contient des données semestrielles concernant environ 8 100 communes italiennes, à leur tour réparties en quelque 31 000 zones homogènes (dont l'identification se fonde sur des caractéristiques socio-économiques et urbaines, sur la qualité des transports, etc.); la collecte des données se fait pour les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars, entre-

pôts, box et garages), à leur tour répartis par typologie (par exemple, les bâtiments résidentiels sont répartis en logements de haut standing, logements civils, bâtiments économiques, villas et pavillons). Les agences immobilières privées, avec lesquelles ont été conclus des accords de collaboration spécifiques, représentent les principales sources utilisées; tandis que les données administratives concernant les transactions ne constituent qu'une source résiduelle. Pour chaque zone et type, il a été indiqué un prix minimum et un prix maximum. L'estimation des prix des logements a été effectuée selon la méthode de Cannari et Faiella (cf. L. Cannari et I. Faiella, Honse prices and housing wealth in Italy, présentée au congrès "Household Wealth in Italy", Banca d'Italia, Pérouse, Octobre 2007).

Ces informations sont agrégées en indices de prix au niveau de ville/commune, en pondérant les zones urbaines (centre-ville, alentours du centre-ville et banlieue) avec les poids relevés dans l'Enquête sur les Budgets des ménages italiens (*Indagine sui Bilanci delle famiglie italiane*), effectuée par la *Banca d'Italia*. Les indices sont donc agrégés par région, macro-zone et territoire national dans son ensemble, en pondérant les villes/communes avec le nombre des logements recensés par l'ISTAT dans le Recensement de la population et des logements de 2001.

Quant à l'indice des prix des immeubles au niveau national, nous disposons, en outre, de nos élaborations au niveau national qui incluent des informations non disponibles au niveau régional, parmi lesquelles les nouvelles données fournies par l'ISTAT à partir du mois d'octobre de 2012 (ISTAT ci-après), ainsi que d'un indice national qui se fonde sur nos élaborations de données communales de l'OMI. Une estimation efficace des indices régionaux et par macro-zone ISTAT peut être basée sur la corrélation entre indices OMI et ISTAT au niveau national et entre indices régionaux et l'indice national OMI, en utilisant une estimation par quotient (ou rapport). Dans ce type d'estimation, on utilise une variable auxiliaire, dont les déterminations ou le total de la population sont connus, afin de construire des estimateurs plus efficaces, qui se basent sur la corrélation qui existe entre la caractéristique à estimer et la variable auxiliaire.

En symboles, si nous indiquons par I_{ij} l'indice ISTAT pour la période t et la zone géographique j (avec j=N pour la donnée nationale) et par O_{ij} l'indice OMI correspondant, nous pouvons estimer I_{ij} pour $j\neq N$ par l'expression suivante :

$$\widehat{I}_{tj} = O_{tj} \frac{I_{tN}}{O_{tN}}$$

Fig. 1.2, Tab. a9-a10

Commerce extérieur (cif-fob)

Les données sur les échanges avec les pays de l'UE sont collectées à l'aide du système Intrastat; celles sur les échanges avec les autres pays proviennent des documents des douanes. Les données régionales résultent des données agrégées par province de provenance ou de destination des marchandises. Par «province de provenance», on entend la province où les marchandises destinées à l'exportation ont été produites ou obtenues par suite de la fabrication, de la transformation ou de la réparation de produits temporairement importés. Par «province de destination», on entend la province à laquelle les marchandises importées sont destinées pour la distribution finale ou pour faire l'objet d'une fabrication, d'une transformation ou d'une réparation. Pour plus de détails, voir le site Internet www.coeweb.istat.it/.

Fig. 1.6, Tab. a14

Les informations de la Centrale dei bilanci

La Centrale dei bilanci est une société à responsabilité limitée, créée en 1983 sur l'initiative de la Banca d'Italia en accord avec l'ABI (association des banques italiennes), ayant pour but la collecte et le classement dans des archives électroniques des comptes des principales entreprises italiennes, ainsi que la réalisation d'études d'analyse financière. La société offre ses services aux nombreuses entreprises associées, qui contribuent à la collecte des données. Depuis 2002, la Centrale dei bilanci est à la tête d'un groupe comprenant également Cerved Business Information spa, qui recueille les comptes déposés auprès des Chambres de commerce par les sociétés de capitaux italiennes. Depuis le 1er mai 2009, les deux sociétés ont fusionné en un seul sujet dénommé Cerved srl.

Pour l'analyse de la situation économique et financière des entreprises, contenue dans le paragraphe du chapitre 1^{er} : La situazione economica e finanziaria delle imprese (La situation économique et fi-

nancière des entreprises), il a été sélectionné un échantillon fermé d'environ 400 entreprises non financières valdôtaines dont les comptes ont toujours figuré aux archives de la *Centrale dei bilanci* entre 2006 et 2011.

Fig. 1.7, Tab. a15

Les inputs du processus d'innovation

Sur la base de la nomenclature régionale NUTS 2, l'Eurostat fournit les données sur le niveau d'instruction, l'âge et le sexe de la population, sur l'accès des ménages consommateurs au réseau Internet et sur son utilisation, sur les dépenses en Recherche et Développement des entreprises, sur l'emploi de personnel dans les secteurs de la haute technologie. Les données disponibles affichent une profondeur temporelle différente suivant le type d'information prise en considération.

Les étudiants universitaires ou postuniversitaires sont indiqués par les codes 5 et 6 de la Classification Internationale Type de l'Éducation 1997 (CITE97).

La population qui « utilise régulièrement Internet » est celle qui accède au réseau au moins une fois par semaine.

Les « chercheurs » sont représentés par les employés chargés de recherche et développement autres que les "techniciens" et le « personnel de support ».

Les secteurs de la haute technologie sont représentés par le *High technology manufacturing* (NACE Rév. 1.1: 30, 32, 33) et les *Knowledge-intensive high technology services* (NACE Rév. 1.1: 64, 72, 73).

Les ressources humaines opérant dans les secteurs « S&T » incluent celles qui possèdent un niveau d'instruction de troisième niveau ou celles qui, même si elles ne le possèdent pas, exercent des activités pour lesquelles il est normalement demandé.

Tab. a16

Les activités novatrices des entreprises

Les données sont issues de l'enquête communautaire sur l'innovation (Community innovation survey, CIS) effectuée sur les trois années 2008-10. La CIS est une enquête par échantillonnage menée sur la base du règlement (CE) no. 1450/2004 selon des critères et des méthodologies partagés par tous les pays de l'Union européenne. Le champ d'observation est constitué des entreprises de 10 salariés minimum et porte sur les sections NACE Rév. 2 qui représentent les secteurs core des activités novatrices (B, C, D, E, G46, H, J58, J61, J62, J63, K, M71). L'enquête est effectuée par échantillonnage pour les entreprises de 10 à 249 salariés, tandis qu'elle est censitaire pour celles de 250 salariés minimum. Les unités ayant fourni des réponses valables en Italie ont été 18 382, soit 52,7 et 10,7 % de l'univers selon les Archives statistiques des entreprises (Archivio statistico delle imprese attive, ASIA).

Tab. a17:

Brevets

La base de données Patstat contient des informations sur l'ensemble des demandes de brevet déposées auprès de l'Office européen des brevets (pour plus de détails sur les archives, voir le site www.epo.org).

Pour les analyses effectuées, seules les demandes de brevet présentées par les entreprises italiennes ont été sélectionnées (n'incluant donc pas celles présentées par des personnes physiques ou des établissements comme, par exemple, les universités). La répartition temporelle des demandes se réfère à la priority date, c'est-à-dire la date à partir de laquelle sont reconnus les droits de protection de la propriété intellectuelle attribués par le brevet. La répartition territoriale des brevets a été effectuée sur la base de la localité de résidence des organismes ayant présenté la demande de brevet à l'OEB (applicants). Dans le cas où une seule demande de brevet serait présentée par plusieurs entreprises, la demande est répartie de manière fractionnelle parmi les demandeurs, suivant les indications de l'Eurostat pour la réalisation de statistiques territoriales sur les brevets.

Chaque brevet est associé à un ou plusieurs codes de classification technologique, selon la nomenclature internationale CIB (classification internationale des brevets). Si l'on tient compte des tableaux de raccordement contenus dans le Rapport à la Commission européenne *Linking Technology Areas to Industrial Sectors* (par Ulrich Schmoch et coauteurs), les codes CIB ont été associés aux codes de la classification des activités économiques ATECO 2002, sur laquelle se base la répartition sectorielle utilisée dans le Tableau XX. Dans le cas où plusieurs codes CIB seraient associés à un seul brevet, on n'a pris en considération que le premier.

Pour plus d'informations de nature méthodologique, voir les métadonnées qui accompagnent les statistiques de l'Eurostat sur le dépôt de brevets, disponibles sur la page web http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/en/pat_esms.htm.

Tab. a18

Les demandes de marques et dessins

Les demandes de marque communautaire ou de dessin communautaire sont déposées auprès de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI). Les données sont fournies par *Dintec*, société *in-house* de l'*Unioncamere*, qui publie annuellement le rapport « *Osservatorio Unioncamere Brevetti, Marchi e Design* » (« L'Observatoire de *Unioncamere* sur les brevets, les marques et les dessins »). *Dintec* effectue une régionalisation des demandes sur la base du siège de l'établissement ou de l'unité locale de l'entreprise, ou de la résidence de l'inventeur qui présente la demande.

La classification internationale des produits et des services pour l'enregistrement des marques (dénommée "classification de Nice") et celle pour l'enregistrement des dessins (dénommée "classification de Locarno") sont utilisées pour déterminer le domaine de protection de la marque ou du dessin enregistrés, c'est-à-dire quels produits ou services sont caractérisés par la marque ou le dessin correspondants; ces classifications ont été ramenées aux principaux secteurs des activités économiques des comptes régionaux sur la base de la dénomination des différentes classes.

La sectorisation du tableau X pour les marques agrège les 45 classes de Nice (9° édition) dans les principaux secteurs NACE rév. 2 des Comptes régionaux (agriculture, industrie, bâtiment et services) et dans d'autres macro-branches (l'industrie traditionnelle – INDT – qui inclut l'industrie alimentaire, textile, celle du bois et de l'ameublement ; l'industrie de pointe – INDA – qui inclut tous les autres secteurs ; les services traditionnels, c'est-à-dire le commerce de gros et de détail, les réparations, les transports ; les services de pointe, c'est-à-dire les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, la recherche, etc.; l'administration publique et les autres services, c'est-à-dire l'administration publique, la défense, l'instruction et autres. La sectorisation pour les dessins dans le tab. X4 agrège les 32 classes de Locarno (9° édition) dans deux principaux secteurs industriels, comme pour les marques (industrie de pointe – INDA ; industrie traditionnelle – INDT), plus le secteur du bâtiment (une seule classe). Aucune classe n'a été ramenée au secteur des services ou de l'agriculture. Le secteur résiduel des non classés (3,3 % des dessins) a été englobé dans le secteur traditionnel INDT.

Des indicateurs d'activités novatrices ont été calculés comme suit :

- la spécialisation relative par secteur et macro-branche par rapport à l'Italie est égale au rapport entre la part de marques / dessins dans un secteur de la région et la part correspondante pour le même secteur au niveau national ;
- l'intensité des activités novatrices est mesurée comme la quantité de marques/dessins par travailleur par secteur et macro-branche. Les données sur les travailleurs (salariés + indépendants) sont issues des comptes régionaux de l'ISTAT ; le dénominateur a été calculé comme la moyenne des années correspondantes (1999-2011 pour les marques ; 2003-2011 pour les dessins).

Fig. 2.1, Tab. a19

Enquête sur les forces de travail

L'enquête sur les forces de travail (Rilevazione sulle forze di lavoro) est publiée trimestriellement (en janvier, avril, juillet et octobre) et est effectuée par l'ISTAT durant toutes les semaines de l'année. Les valeurs moyennes annuelles sont calculées à partir des 4 éditions trimestrielles. L'enquête recense les principaux agrégats de l'offre d'emploi, l'échantillon des répondants étant de plus de 170 000 personnes résidentes dans environ 1 300 communes de toutes les provinces du territoire national (cf. dans les Annexes du Rapport annuel l'entrée du Glossaire: Rilevazione sulle forze di lavoro). Les principales modifications et les discontinuités introduites suite à la transformation de l'enquête durant le premier trimestre 2004 et les critères choisis pour le raccordement des données sont décrits dans l'encadré : La nuova Rilevazione sulle forze di lavoro (La nouvelle Enquête sur les forces de travail), dans Bollettino Economico (Bulletin Économique), n° 43, 2004.

Fig. 2.2, Tab. a20

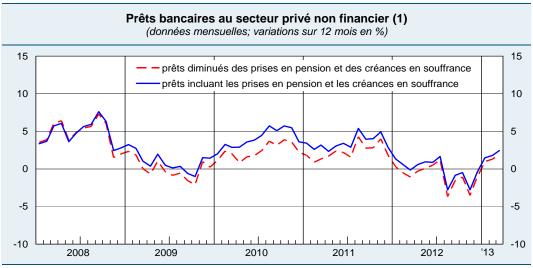
Dispositif de chômage partiel (Cassa integrazione guadagni, CIG)

Fonds géré par l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS) moyennant lequel des compléments de salaires sont versés aux salariés dans les cas de réduction ou suspension de l'activité de travail prévus par la loi italienne.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Introduction

Lors de la présente édition du rapport régional, les informations sur les variations des prêts bancaires ont été conformées aux statistiques nationales publiées dans le Rapport annuel et dans le Supplément du Bulletin statistique de la *Banca d'Italia (Moneta e banche*, Monnaie et Banques). Par rapport au passé, ces innovations méthodologiques permettent aujourd'hui d'effectuer une comparaison de la dynamique du crédit bancaire de la Vallée d'Aoste avec les informations correspondantes au niveau national et dans la zone de l'euro. permettono ora un confronto della dinamica del credito bancario della Valle d'Aosta con le corrispondenti informazioni a livello nazionale e dell'area dell'euro. Plus particulièrement, les variations comprennent aujourd'hui les créances en souffrance et les prises en pension et sont corrigées, non seulement des reclassements et des cessions, mais également des rectifications de valeur (principalement des dévaluations des créances en souffrance). Le graphique suivant montre que les deux séries – diminuées et non diminuées des prises en pension et des créances en souffrance – pour le secteur non financier valdôtain (ménages consommateurs et entreprises) ont une évolution concordante.



Source: déclarations de surveillance.

(1) Le secteur privé non financier se compose des ménages consommateurs et des entreprises.

Les informations concernant l'intermédiation financière proviennent d'élaborations mises à jour le 23 mai 2013.

Tab. 3.1-3.2, a21, a26-a27, Fig. 3.1, 3.4-3.6, r6

Les déclarations de surveillance des banques

Les données sont issues des déclarations statistiques de surveillance que les établissements bancaires adressent à la *Banca d'Italia* en vertu de l'article 51 du décret législatif italien n° 385 du 1er septembre 1993, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*). Jusqu'au mois de novembre 2008, les informations de la troisième section de la Matrice

dei conti (système statistique de surveillance) sont utilisées ; depuis le mois de décembre 2008, suite à la réforme des systèmes de déclaration, les informations de la première section de la Matrice sont utilisées. Depuis 1995, les anciens établissements et sections de crédit spécial envoient également des déclarations identiques à celles des autres banques ; à la même date, les données statistiques des anciennes sections ont été englobées dans les déclarations de leurs maisons mères respectives. Les banques et les autres institutions financières monétaires sont exclues des secteurs de contrepartie pris en considération. Pour plus d'informations concernant la ventilation de la clientèle par activité économique, voir le Glossaire du Bulletin Statistique de la *Banca d'Italia* (entrées «settori» et «comparti»). Dans la présente publication, les institutions sans but lucratif au service des ménages ainsi que les unités non classées et celles non classables, sont exclues des ménages consommateurs.

Données de fin de période ; sauf indication contraire, les informations se réfèrent à la résidence de la contrepartie. Les établissements déclarants ne comprennent pas *Poste spa* (société italienne des bureaux de poste), mais ils incluent la *Cassa depositi e prestiti* depuis juin 2011. Des différences éventuelles entre les valeurs totales et la somme des montants présentés dans les tableaux sont dues aux arrondissements.

Définition de certains termes :

Dépôts: incluent les dépôts à vue, les dépôts au jour le jour, les comptes courants, les dépôts à terme, les dépôts à préavis, les chèques de banque et les opérations de mise en pension. Les dépôts en compte courant – dont la série a été révisée et conformée à la définition harmonisée européenne - n'incluent pas les comptes courants à terme, mais ils comprennent – les dépôts à vue, les dépôts au jour le jour et les chèques de banque. Les dépôts à terme incluent les certificats de dépôt, les comptes courants à terme et les livrets à terme. Les dépôts à préavis incluent les livrets à vue et d'autres dépôts non utilisables pour les paiements de détail.

Prêts: incluent les financements octroyés et les créances en souffrance. Les financements octroyés sont constitués des crédits libellés en euros et en devises à la clientèle ordinaire résidente selon les formes suivantes: avances sur effets, autres effets de commerce et documents s.b.f., comptes courants, emprunts, cartes de crédit, crédits avec cession sur salaire, prêts personnels, opérations d'affacturage, crédit-bail financier, opérations de prise en pension et autres crédits. Depuis décembre 2008, y compris les prêts subordonnés. Jusqu'au mois de novembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 18 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 18 mois. Depuis décembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 12 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 12 mois.

Créances en souffrance : créances envers des sujets se trouvant en état d'insolvabilité (même si celleci n'est pas prouvée judiciairement) ou dans des situations essentiellement assimilables. Les effets impayés et les effets protestés en sont exclus.

Emprunts d'État: obligations du Trésor italien. Actuellement, ils comprennent les Prestiti della Repubblica, émis sur les marchés étrangers, ainsi que les titres suivants, émis sur le marché intérieur: BOT (Buoni Ordinari del Tesoro), BTP (Buoni del Tesoro Poliennali) et certains types de Certificati del Tesoro.

Obligations : titres de dette dont l'émetteur s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance.

Obligations bancaires: titres de dette dont la banque émettrice s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance. Selon la réglementation de surveillance, la durée moyenne d'une émission ne doit pas être inférieure à 24 mois. Tout remboursement anticipé ne peut avoir lieu avant 18 mois et doit être expressément prévu par le règlement d'émission.

Collecte bancaire : comprend les dépôts et les obligations.

Parts d'OPCVM: parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières de droit italien ou d'autres États. Les OPCVM comprennent les Fonds Communs de Placement et les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

Gestion de patrimoine mobilier: services fournis par les intermédiaires autorisés aux termes du *Testo unico in materia d'intermediazione finanziaria*, Texte unique en matière d'intermédiation financière (banques, SIM, SGR et autres sujets autorisés), pour la gestion du patrimoine mobilier aussi bien de particuliers et d'institutions (gestion de portefeuilles) que d'OPCVM (gestion collective de valeur mobilières).

Tab. 3.1-3.2, Fig. 3.1

Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations

Jusqu'au mois de mai 2010, la correction des titrisations s'effectue en calculant les valeurs St, les encours des prêts à la fin du mois t, comme suit :

$$\sum_{t=0}^{n} \sum_{t=0}^{n} Z_{t-j} (1-x)_{j}$$

où:

Lt est le niveau des encours comme l'indiquent les déclarations statistiques de surveillance ;

Zt-j est le flux des crédits titrisés au mois t-j depuis juillet 2000 ;

x est le taux de remboursement mensuel des prêts titrisés.

Le taux de remboursement x est estimé sur la base des remboursements des prêts bancaires par secteur et il est constant dans le temps.

Depuis juin 2010, les encours des prêts titrisés sont directement issus des déclarations statistiques de surveillance.

Tab. 3.1-3.3, Fig. 3.1, Tab. a21, a26

Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements

Les taux de variation des prêts et des dépôts bancaires sont calculés sur les différences mensuelles dans les encours corrigées des titrisations et, pour les prêts, des ajustements de valeur (par exemples, les dévaluations des créances) et des cessions autres que les titrisations depuis juin 2010. Si l'on indique par Lt les encours à la fin du mois t (dans le cas des prêts précédemment corrigés des titrisations), par RichtM la correction due à un reclassement à la fin du mois t et par CesstM et RettM, respectivement, les dévaluations de créances et les cessions de crédit nettes autres que les titrisations, les transactions FtM au mois t sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M + Cess_t^M - Rett_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois at sont calculés selon la formule suivante :

$$a_{t} = \left[\prod_{i=0}^{11} \left(1 + \frac{F_{t-i}^{M}}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée. Les données concernant la *Cassa depositi e prestiti* sont incluses dans les taux de variation depuis octobre 2007 pour les prêts et depuis septembre 2010 pour les dépôts. Les variations des prêts ne comprennent pas les prises en pension envers les contreparties centrales de marché (telles que *Monte Titoli, Cassa di Compensazione e Garanzia*, etc.).

Fig. r4, r5

Regional Bank Lending Survey

Deux fois par an, la *Banca d'Italia* mène une enquête sur un échantillon de plus de 400 banques (*Regional Bank Lending Survey*, RBLS). Cette enquête concerne les conditions de l'offre pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. Les réponses sont différenciées, pour les banques exerçant leur activité sur plusieurs zones, en fonction de la macro-zone de résidence de la clientèle. Les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions sont obtenues en pondérant les réponses fournies par

les banques sur la base de leur part de marché dans chaque région. L'échantillon régional est constitué de près de 70 intermédiaires opérant dans la région, qui représentent 85 % environ de l'activité exercée vis-à-vis des entreprises et des ménages résidant dans la Vallée d'Aoste.

L'indice d'expansion/contraction de la demande de crédit a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivante : 1=expansion considérable, 0,5=expansion modérée, 0=substantielle stabilité, 0,5=contraction modérée, 1=contraction considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent l'expansion (ou la contraction) de la demande de crédit.

L'indice de contraction/ expansion de l'offre de crédit a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivantes : 1=durcissement considérable des conditions de l'offre, 0,5=durcissement modéré, 0= substantielle stabilité, 0,5=relâchement modéré, 1= relâchement considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent une restriction (ou un relâchement) des critères de l'offre.

Tab. 3.2

Prêts aux ménages consommateurs

Les sociétés financière prises en considération sont celles inscrites dans la liste visée à l'art. 107 du décret législatif italien n° 385 du 1er septembre 1993 (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit) qui exercent l'activité de crédit à la consommation (même si ce n'est pas leur activité principale), comprenant les crédits octroyés , aux termes de l'art. 121 dudit décret, à des personnes physiques agissant dans des buts non liés à l'activité entrepreneuriale, y compris les crédits concernant l'utilisation de cartes de crédit qui prévoient un remboursement échelonné.

Les prêts bancaires immobiliers incluent les rénovations. Les catégories de crédit bancaire autres que le crédit à l'habitat et le crédit à la consommation, incluses uniquement dans le total, concernent principalement les ouvertures de crédit en compte courant et les prêts non destinés à financer l'achat, la construction et la rénovation d'habitations.

Les variations en pourcentage des banques et des sociétés financières sont corrigées des titrisations et des reclassements (cf. Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations et Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements), mais ne sont pas corrigées des rectifications de valeur.

Fig. r6

Encours et taux des prêts octroyés aux ménages consommateurs pour l'achat d'habitations

L'encours des nouveaux prêts octroyés a été recensé à travers les déclarations de surveillance des banques, en sélectionnant les financements spécifiquement destinés à l'achat d'habitations par les ménages consommateurs, sans tenir compte des prêts à taux préférentiel — qui constituent environ 1% du total. La moyenne annuelle des TAEG est issue de la Rilevazione analitica dei tassi d'interesse (Enquête analytique sur les taux d'intérêt) pour les prêts octroyés aux ménages, d'une durée supérieure à 5 ans.

Tab. a22

Composition et anomalie des prêts octroyés aux ménages consommateurs pour l'achat d'habitations

Les données sur les prêts octroyés ont été construites sur la base des déclarations individuelles issues de la Rilevazione sui tassi di interessa attivi (Enquête sur les taux d'intérêt actifs). Selon les déclarations de surveillance, fin 2012, les banques déclarantes avaient octroyé 83 % de l'encours total des prêts aux ménages consommateurs pour l'achat d'habitations.

L'effet du seuil de recensement est d'environ un tiers sur l'encours total des prêts octroyés par les banques ayant participé. Les informations recensées incluent la date d'octroi, la banque, le montant, le taux d'intérêt pratiqué, la durée et le type de taux. Les caractéristiques des emprunteurs sont également disponibles : localisation géographique, sexe, âge et pays de naissance. Pour chaque crédit, on connaît, enfin, l'existence d'éventuelles situations d'anomalie envers le système bancaire.

L'enquête Eu-Silc.

Le projet Eu-Silc (*Statistics on Income and Living Conditions*, Règlement du Parlement européen, n° 1177/2003) constitue l'une des principales sources de données pour les rapports périodiques de l'Union européenne sur la situation sociale et la diffusion de la pauvreté dans les États membres. Les informations de Eu-Silc concernent principalement le revenu et l'exclusion sociale. Le projet s'inspire d'une approche multidimensionnelle du problème de la pauvreté, en accordant une attention toute particulière aux aspects de la privation matérielle.

L'Italie participe au projet avec une enquête menée par l'ISTAT, toutes les années depuis 2004, sur le revenu et les conditions de vie des ménages, en fournissant des statistiques aussi bien au niveau transversal que longitudinal (les ménages restent dans l'échantillon pendant quatre ans de suite). Bien que le Règlement Eu-Silc demande uniquement la création d'indicateurs au niveau national, en Italie l'enquête a été conçue afin d'assurer des estimations fiables également au niveau national. Les ménages sont extraits par hasard des fichiers de données des communes de l'échantillon, selon un projet d'échantillonnage qui les rend statistiquement représentatifs de la population résidant en Italie. Pour l'enquête de 2011, la dernière que l'ISTAT a mis à disposition, la numérosité de l'échantillon des ménages interviewés correspond à 19 399. Les élaborations utilisent toujours les poids des échantillons pour ramener à l'univers la donnée calculée sur l'échantillon des ménages.

Pour le revenu disponible des ménages, il a été pris en considération un concept de revenu "monétaire", représenté par le revenu incluant les charges financières, mais diminué des loyers. Quant aux modalités de réalisation de l'enquête Eu-Silc, le revenu, le versement, le montant résiduel de l'emprunt et les indicateurs qui utilisent ces informations (service de la dette, part de ménages vulnérables) se réfèrent à l'année précédant celle où l'enquête est effectuée.

Les quartiles de revenu dans lesquels l'échantillon est divisé sont calculés au niveau national pour chaque année de l'enquête sur la base du revenu équivalent des ménages ; cette mesure tient compte de la taille et de la composition du ménage en appliquant l'échelle d'équivalence de l'OCDE, utilisée par Eurostat pour calculer les indicateurs d'inégalité dans les statistiques officielles de l'UE. Pour l'enquête sur l'année 2011, les quartiles de la distribution du revenu familier équivalent sont les suivants : 1er quartile : jusqu'à 10 813 euros ; 2e quartile : de 10 813 à 15 982 euros ; 3e quartile : de 15 982 à 22 380 euros ; 4e quartile : plus de 22 380 euros.

Dans l'enquête Eu-Silc, un ménage est considéré être en retard pour le remboursement d'un prêt (pour un emprunt ou un crédit à la consommation) même s'il s'agit d'un seul jour de retard. L'indicateur n'est donc pas comparable à des indicateurs analogues, comme ceux provenant des déclarations de surveillance ou de l'Indagine sui Bilanci delle Famiglie (Enquête sur les comptes des ménages) de la Banca d'Italia.

Fig. 3.3

Indice de la capacité d'accès au marché immobilier

Le house affordability index (HAI) est un indicateur qui représente la possibilité pour les ménages d'acheter une habitation. L'indice de base est calculé selon la méthode proposé par la National Association of Realtors (NAR), comme le rapport entre le coût financier relatif à l'amortissement de l'emprunt et le revenu disponible.

$$HAI_{base} = \frac{rata(i, T, P, LTV)}{V}$$

où i représente le taux d'intérêt pour l'achat d'une habitation par les ménages consommateurs, T indique la durée de l'emprunt, P est le prix d'une maison dont les dimensions standard sont supposées être de 100 m2, LTV est le pourcentage du prix financé par le prêt (Loan to Value) et R est le revenu disponible des ménages consommateurs. Le tableau d'amortissement pris en considération est le plan français avec versements mensuels. Une maison est jugée accessible si la mensualité n'excède pas 30 % du revenu disponible, valeur qui indique le niveau maximum de dépenses allouables pour l'achat d'une habitation selon le *Cranston-Gonzalez National Affordable Housing Act* et *l'Agenzia del territorio*.

Le HAI peut donc être défini comme : $HAI = 30\% - HAI_{base}$

Si HAI > 0, les ménages sont, en moyenne, en mesure de supporter les dépenses pour une habitation, le contraire si HAI < 0. Une augmentation de l'indicateur correspond à une augmentation de l'accessibilité de la propriété immobilière.

Afin de calculer l'indice sur base régionale, on a utilisé les données de la Banca d'Italia (Rilevazione analitica dei tassi s'interesse) sur les taux d'intérêt (TAEG pour les contrats à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 10

ans), et les données de la Regional Bank Lending Survey sur la durée de l'emprunt et le loan to value. Les prix des habitations se basent sur l'élaboration de données de l'Agenzia del Territorio (cf. ces Annexes méthodologiques). Le revenu disponible par personne des ménages consommateurs, calculé comme le rapport entre le revenu disponible agrégé et le nombre de ménages résidents, se base sur des données de l'ISTAT. Pour le revenu disponible de 2012, on utilise une estimation calculée en appliquant à la donnée de 2011 le taux de croissance national de l'ISTAT. Le nombre de ménages de 2012 est calculé comme le rapport entre l'estimation de l'ISTAT de la population résidente de 2011 et le nombre moyen de membres par ménage de 2011.

Tab. 3.3, Fig. 3.3, r7-r8, Tab. a24-a25

Les déclarations à la Centrale dei rischi

La Centrale dei rischi (Service central des Risques) recense toutes les positions de risque des banques, des sociétés financières visées à l'article 106 de la loi italienne sur les banques (testo unico bancario), inscrites dans le registre et/ou dans la liste spéciale visés, respectivement, aux articles 64 et 107 de ladite loi, et des sociétés pour la titrisation des créances, pour lesquelles le montant accordé ou utilisé ou le montant des garanties accordées dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'au mois de décembre 2008), ou bien de 30 000 euros (depuis janvier 2009). Les créances en souffrance sont recensées indépendamment de leur montant.

Définition de certains termes :

Créance échue : se dit d'une créance lorsque le délai de paiement prévu par le contrat est dépassé depuis plus de 90/180 jours ou présente un dépassement régulier.

Créance douteuse : créance envers des sujets ayant temporairement des difficultés financières objectives, lorsqu'il est prévisible qu'elles seront surmontées dans un délai raisonnable.

Créance restructurée : contrat modifié ou conclu dans le cadre d'une opération de restructuration, soit d'un accord par lequel un intermédiaire ou un groupe d'intermédiaires, à cause de l'état économico-financier dégradé du débiteur, acceptent de modifier les conditions contractuelles initiales (par exemple, rééchelonnement des délais, réduction du montant du prêt et/ou des intérêts) qui engendrent une perte.

Dépassement de crédit : différence positive entre le crédit utilisé, hors créances en souffrance, et le montant opérationnel accordé pour le même crédit.

Créances en souffrance : créances envers des sujets se trouvant en état d'insolvabilité (même si celle-ci n'est pas prouvée judiciairement) ou dans des situations essentiellement assimilables, indépendamment d'éventuelles prévisions de perte formulées par l'intermédiaire.

Créances en souffrance rectifiées: créances totales du système financier envers le débiteur, lorsqu'elles sont déclarées à la Centrale dei rischi comme étant:

- en souffrance auprès du seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et parmi les dépassements de crédit du seul autre intermédiaire prêteur;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et le montant de la créance en souffrance est au moins 70 % des créances totales du système financier envers le débiteur ou il existe des dépassements de crédit supérieurs ou égaux à 10 %;
- en souffrance auprès d'au moins deux intermédiaires pour des montants supérieurs ou égaux à 10% du crédit total utilisé.

Nouvelles créances en souffrance : positions de risque qui entrent dans la condition de créance en souffrance rectifiée.

Tab. 3.3, a24

Les prêts aux entreprises par branche et forme de prêt

Les informations, issues des déclarations à la *Centrale dei rischi*, concernent tous les intermédiaires financiers déclarants et incluent les créances en souffrance. Le classement par branches se base, en fonction de l'activité de production principale, sur le classement ATECO 2007 publié par l'ISTAT. La nature des déclarations ne permet pas de relier les créances en souffrance aux formes de prêt correspondantes, dont les variations sont par conséquent calculées uniquement sur les prêts in bonis.

Définition des formes de prêt :

Affacturage: contrat de cession, sans recours (le risque de crédit est à la charge du cessionnaire) ou avec recours (le risque de crédit est à la charge du cédant), de créances commerciales à des banques ou à des sociétés spécialisées, à des fins de gestion et de recouvrement. À ce contrat peut également être associé un crédit au bénéfice du cédant. Les crédits relatifs à un contrat d'affacturage comprennent les avances accordées sur des créances déjà existantes ou futures. Les positions échues, même lorsque les conditions pour devenir des créances en souffrance ne sont pas remplies, en sont exclues.

Avances, autres crédits auto-liquidatifs et cessions autres que l'affacturage : opérations caractérisées par une source de remboursement préétablie (par exemple, l'escompte sur un effet de commerce).

Ouvertures de crédit en compte courant : crédits octroyés en tant que facilité de caisse – avec ou sans échéance fixée à l'avance – que l'intermédiaire peut supprimer indépendamment de l'existence d'un juste motif .

Crédits à échéance : crédits avec une échéance fixée par contrat, sans source de remboursement préétablie.

Crédit-bail financier: contrat par lequel le bailleur (société de crédit-bail) donne en location un bien à un locataire pour une durée déterminée. À la fin du contrat, le locataire a la faculté d'acquérir la propriété du bien à des conditions fixées à l'avance. Le bailleur achète préalablement le bien ou le fait construire suivant les choix et les indications du locataire. Les créances relatives à un crédit-bail financier correspondent aux créances implicites (somme des montants du capital des redevances non échues et du prix de rachat qu'on peut déduire du plan de remboursement) augmentées, en cas de non-exécution par le locataire, des redevances (capital et intérêts) échues et non remboursées et des charges et des frais accessoires correspondants, pourvu que les conditions pour devenir des créances en souffrance ne soient pas remplies. Dans le cas du crédit-bail ayant pour objet des biens en construction, les frais engagés par l'intermédiaire pour la construction du bien (appelés charges de pré-location), diminués des redevances éventuellement avancées, sont également compris.

Fig. r7-r8

Taux d'entrée en anomalie

Le taux d'entrée en anomalie (ou taux d'entrée en « défaut rectifié ») est indiqué par le rapport entre les nouveaux prêts déclarés en anomalie (créances échues, restructurées, douteuses et en souffrance) et le total des prêts in bonis de l'année précédente. Le « défaut rectifié » se réfère au degré de détérioration d'un sujet par rapport à l'ensemble du système financier (banques et intermédiaires visés à l'art. 107) et non par rapport au seul établissement déclarant ou à la ligne de crédit. Un client est en « défaut rectifié » lorsqu'il présente une anomalie (créance échue, restructurée, douteuse ou en souffrance) et que cette anomalie concerne un montant qui se révèle être significatif par rapport à la créance totale que le système a envers lui. Cette détérioration significative est définie sur la base de certains seuils de proportionnalité préétablis, décroissants suivant la gravité de la créance détériorée.

Fig. r9-r10

Les matrices de transition de la qualité du crédit

Une matrice de transition des états du crédit représente les fréquences en pourcentage avec lesquelles un crédit passe d'un état (qualité) de départ à un état final sur une période de référence. Les matrices ont été construites en tenant compte de la situation de chaque client envers le système dans son ensemble, comme indiqué par les déclarations à la *Centrale dei rischi* effectuées par les banques et les sociétés financières, et notamment : (1) créance annulée avec pertes, si dans l'année de référence la position ne figure plus parmi les déclarations de la *Centrale dei rischi* et si des déclarations de perte sont effectuées par les intermédiaires ; (2) créance en souffrance, si le montant du crédit utilisé des opérations en souffrance est supérieur à 10 % du total ; (3) créance douteuse ou restructurée, si le montant du crédit utilisé se référant aux opérations douteuses ou restructurées est supérieur à 20 % du total ou bien dépasse ce seuil avec les positions restructurées ; (4) créance échue, si la position , n'appartenant pas aux catégories susmentionnées, présente un montant total des positions détériorées, y compris les créances échues depuis plus de 90 jours, qui dépasse 50 % du total de la créance du système ; (5) dépassement de crédit, si le montant des dépassements est supérieur à 30 % du total de la créance du système, sauf si la position appartient aux catégories de risque plus élevé susnommées.

Des matrices de transition annuelles ont été élaborées pour chaque semestre relativement à la période décembre 2006 – décembre 2012 aussi bien pour le secteur des entreprises que pour celui des ménages consommateurs ; le poids de chaque position a été considéré comme égal au crédit total utilisé en début d'année. Les positions non recensées à chaque date de fin de période, car elles ne faisaient plus partie du domaine de recensement de la *Centrale dei rischi*, s'élevaient à environ 5,8 % pour les ménages et à 2,6 % pour les entreprises.

Sur la base des matrices annuelles, il a été calculé un indicateur synthétique de l'aggravation de la qualité de la clientèle (indice net de détérioration), comme le rapport du solde entre les positions s'étant aggravées sur la période et celles qui se sont améliorées avec les encours totaux des prêts de fin de période.

Tab. a26

Méthode de calcul des taux de croissance des titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion et des obligations bancaires

Les taux de variation sont calculés sur les différences trimestrielles dans les encours corrigées des reclassements.

Si l'on indique par Lt les encours à la fin du trimestre t et par RicltM la correction due à un reclassement à la fin du trimestre t, les transactions FtM au trimestre t sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois at sont calculés selon la formule suivante :

$$a_{t} = \left[\prod_{i=0}^{3} \left(1 + \frac{F_{t-i}^{M}}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée.

Tab. a27

Gestions de patrimoines

Les données se réfèrent uniquement aux gestions propres sur une base individuelle, à l'exception des gestions bancaires, comprenant l'ensemble des typologies de gestion et les gestions déléguées par des tiers autres que les banques italiennes. Pour les données sur la collecte nette, incluant les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoines entre intermédiaires, la valorisation utilisée est celle de marché (au « cours pied de coupon » pour les obligations) ou, dans le cas de titres non cotés, la valorisation au prix de remboursement présumable à la date de l'apport ou du remboursement. Pour les données sur les encours (patrimoine géré), la valorisation utilisée est celle à la juste valeur (au « cours pied de coupon » pour les obligations) du dernier jour ouvrable de la période de référence.

Fig. r6, Tab. a22, a28

Les enquêtes sur les taux d'intérêts actifs et passifs

L'enquête trimestrielle par échantillonnage portant sur les taux d'intérêts actifs et passifs a été profondément renouvelée dès le mois de mars 2004 ; le nombre d'établissements bancaires déclarants a augmenté et le système de déclaration a été complété et modifié. Les deux groupes de banques, comprenant les principaux établissements de crédit au niveau national, sont composés de près de 200 unités pour les taux actifs et de 100 unités pour les taux passifs (respectivement 70 unités et 60 unités dans l'enquête précédente).

Les informations sur les taux actifs (effectifs) sont collectées individuellement pour chaque client: l'étude porte sur les crédits octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, le montant du crédit accordé ou utilisé déclaré à la *Centrale dei rischi* est supérieur ou égal à 75 000 euros. Pour les nouveaux crédits à échéance, les banques déclarent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du crédit accordé : les informations sur les taux à moyen et long terme se réfèrent aux crédits à taux non préférentiel contractés au trimestre de référence, d'une durée supérieure à un an.

Les informations sur les taux passifs sont collectées selon la méthode statistique : l'étude porte sur les conditions appliquées aux dépôts sur les comptes courants à vue de la clientèle ordinaire existant à la fin du trimestre. Y compris les comptes courants avec chèques certifiés.

Les fichiers de données des intermédiaires

Les données concernant les intermédiaires de crédit et financiers sont issues de registres professionnels ou de listes spécifiques gérés, conformément à la loi italienne en vigueur, par la *Banca d'Italia* ou la Consob (Commission italienne pour les sociétés et la Bourse). Toute différence par rapport aux éditions précédentes du rapport est à attribuer à la mise à jour des fichiers de données à la suite d'opérations spéciales effectuées par les intermédiaires.

Définition de certains termes :

GAB (Guichet automatique bancaire): appareil automatique permettant aux clients d'effectuer des opérations telles que des retraits d'espèces, des dépôts d'espèces ou de chèques, des demandes d'informations au sujet de leur compte, des virements, des règlements de factures, des rechargements de crédit de portable, etc. Le client active le guichet en introduisant une carte et en tapant son numéro d'identification personnel.

Sociétés d'intermédiation mobilière (SIM): entreprises – autres que les banques et les sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (Testo unico bancario) – autorisées à fournir des services ou à exercer des activités d'investissement aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière (Testo unico in materia d'intermédiazione finanziaria). On entend par services et activités d'investissement les activités suivantes portant sur des instruments financiers: la négociation pour compte propre; l'exécution d'ordres pour le compte de tiers; le placement; la gestion de portefeuille; la réception et la transmission d'ordres; le conseil en matière d'investissement; la gestion de systèmes de négociation multilatéraux. Les SIM sont soumises à la surveillance de la Banca d'Italia et de la Consob.

Sociétés de gestion de l'épargne (SGR): sociétés par actions ayant la possibilité de fournir conjointement le service de gestion collective et individuelle de patrimoines. Plus particulièrement, elles sont autorisées à instituer des fonds communs de placement, à gérer des fonds communs institués par eux-mêmes ou par des tiers, ainsi que les patrimoines des Sicav, et à fournir le service de gestion sur une base individuelle de portefeuilles d'investissement.

Sociétés financières aux termes de l'art. 107 du Testo unico bancario : intermédiaires financiers inscrits, conformément aux critères établis par le ministre de l'Économie et des Finances italien, dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du Testo unico in materia bancaria e creditizia, Texte unique en matière bancaire et de crédit, et soumis aux contrôles de la Banca d'Italia.

Établissements de paiement : entreprises, autres que les banques et les Établissements de monnaie électronique, autorisés à fournir des services de paiement et réglementés per le décret législatif italien n° 11 du 27.1.2010, n. 11.

Établissements de monnaie électronique : entreprises, autres que les banques, qui exercent exclusivement l'activité d'émission de monnaie électronique. Elles peuvent également exercer des activités liées et fonctionnelles à l'activité qu'elles exercent en exclusivité et offrir des services de paiement. Elles ne peuvent pas octroyer de crédits, de n'importe quelle manière.

LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a30

Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts

Les administrations locales (AALL) comprennent les collectivités locales (régions et provinces autonomes de Trente et de Bolzano, provinces, communes), les organismes fournissant des services de santé (*Aziende sanitaire locali* et *Aziende ospedaliere*), les collectivités locales fournissant des services économiques et de réglementation de l'activité (par exemple, les chambres de commerce) et les organismes fournissant des services locaux, d'assistance, de loisirs et de culture (par exemple, les universités et les associations lyriques). Les administrations publiques (AAPP) sont composées, au-delà des AALL, des administrations centrales et des organismes de sécurité sociale. Les régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont comparables aux RSS.

Ce tableau présente les dépenses des AALL, diminuées des dépenses d'intérêts et des opérations financières (actions et apports ; octroi de crédits). Elles résultent de la consolidation des comptes de l'administration régionale avec les comptes de résultat des établissements publics de santé locaux (ASL, Aziende sanitaire locali) et

des établissements hospitaliers publics (AO, Aziende ospedaliere) et avec les comptes des autres organismes des AALL.

Tab. a35

Recettes fiscales courantes des collectivités locales

Les recettes fiscales des régions, des provinces et des communes figurent au titre Ier des comptes correspondants. Cette catégorie inclut aussi bien les impôts et les taxes dont les recettes sont totalement affectées aux collectivités locales (il s'agit d'impôts et de taxes institués par une loi de l'État et dont les collectivités peuvent modifier les taux dans des limites préétablies), que des parts d'impôts et de taxes du Trésor public versées aux collectivités selon des pourcentages établis par la loi italienne.

Les principaux impôts et taxes recouvrés par les régions sont : l'impôt régional sur les activités de production, l'impôt additionnel à l'IRPEF, la taxe automobile et de circulation, la taxe spéciale pour la mise en décharge des déchets, la taxe pour le droit aux études supérieures, la taxe sur les concessions régionales, les impôts sur les concessions des biens domaniaux, la taxe pour le certificat d'aptitude professionnelle, l'impôt sur l'essence pour les véhicules automobiles, l'impôt additionnel à l'impôt substitutif sur le gaz méthane. À ces ressources s'ajoutent celles qui proviennent des participations aux recettes de certains impôts et taxes du Trésor public : plus particulièrement, une participation aussi bien aux recettes de la TVA qu'à celles de l'accise sur l'essence, est attribuée aux RSO (Régions à Statut Ordinaire) ; par contre, les RSS (Régions à Statut Spécial) touchent une partie des principaux impôts et taxes que le Trésor public perçoit sur leur territoire, selon les taux indiqués dans leurs statuts (ou dans les règles d'application correspondantes) et présentés dans le tableau récapitulatif suivant :

POSTES	Vallée d'Aoste	Région Trentin- Haut-Adige	Provinces autonomes de Trente et de Bolzano	Frioul- Vénétie Julienne	Sicile	Sardaigne
IRPEF	10/10	-	9/10	6/10	10/10	7/10
Impôt sur les revenus des sociétés	10/10	-	9/10	4,5/10	10/10	7/10
TVA à la consommation	10/10	2/10	7/10	9,1/10	10/10	9/10
TVA à l'importation	10/10	-	9/10	-	-	-
Retenues sur intérêts et revenus de capital Taxes sur les concessions gouverne-	10/10	-	9/10	-	10/10	7/10
mentales	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Taxes automobiles	10/10	-	taxe propre	-	10/10	9/10
Droits de succession et de donation	10/10	9/10	-	-	10/10	5/10
Droits de timbre et d'enregistrement	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Impôts hypothécaires	9/10	10/10	-	-	10/10	9/10
Impôts sur la fabrication	9/10	-	9/10	-	-	9/10
Impôt sur l'électricité Impôt sur le gaz méthane pour les véhi-	10/10	-	10/10	9/10	10/10	9/10
cules automobiles Redevances sur l'usage des eaux pu-	10/10	-	9/10	-	-	-
bliques	9/10	-	9/10	9/10	10/10	10/10
Impôt sur la consommation des tabacs	10/10	-	9/10	9/10	-	9/10
Recettes du loto diminuées des gains Accises sur l'essence et le gazole pour les véhicules automobiles	9/10	9/10	9/10	- 29,75 e 30,34%		7/10
Autres impôts et taxes	- (1)	-	9/10 (2)	-	10/10(3)	7/10(4)

Sources : Statuts des RSS et des provinces autonomes et règles d'application.

(1) Il est prévu une participation, à raison de 10/10, aux impôts sur les divertissements, aux impôts d'assurance autres que la responsabilité civile, aux retenues sur les lots et sur les gains et, à raison de 9/10, à la surtaxe de frontière. – (2) Hors impôts et taxes revenant à la région Trentin-Haut-Adige ou à d'autres établissements publics. – (3) Les recettes des impôts de fabrication et celles des tabacs et du loto sont en tout cas réservées à l'État, ainsi que les impôts dont les recettes soient expressément réservées à l'Etat par la loi. – (4) Hors impôts et taxes revenant à d'autres établissements publics.

Les recettes fiscales du titre I^{er} des comptes des provinces incluent : l'impôt provincial de transcription, l'impôt sur les assurances auto, l'impôt pour l'exercice des fonctions d'hygiène environnementale, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour la mise en décharge des déchets, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, et, pour les provinces des RSO, la participation, à raison d'un taux fixe, aux recettes de l'IRPEF.

Les recettes fiscales du titre I^{er} des comptes des communes incluent : l'impôt communal sur les immeubles, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour le traitement des déchets municipaux solides, l'impôt communal sur la publicité, les droits sur les affiches officielles, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, l'impôt additionnel à l'impôt personnel sur le revenu, l'impôt additionnel aux droits d'embarquement des passagers des aéronefs ; pour les communes des RSO, une participation aux recettes de l'IRPEF (jusqu'en 2010), de la TVA (depuis 2011) et au Fonds expérimental de rééquilibre (en 2011) est également prévue.

Tab. a36

La dette des administrations locales

La dette des administrations locales consiste dans l'ensemble des passifs financiers du secteur évalués à la valeur nominale d'émission. La dette est consolidée parmi et à l'intérieur des sous-secteurs, c'est-à-dire qu'elle exclut les passifs qui constituent des actifs, pour les mêmes instruments, d'organismes appartenant aux administrations publiques, selon la définition adoptée pour la procédure concernant les déficits excessifs de l'Union économique et monétaire européenne. L'agrégat est calculé conformément aux critères méthodologiques prévus au règlement (CE) n° 479/2009 du Conseil, en additionnant les passifs financiers liés aux catégories suivantes : numéraires et dépôts, titres hors actions, crédits ; les passifs commerciaux des administrations publiques cédés par les créanciers à des intermédiaires financiers avec une clause sans recours, sont également inclus (cf. décision de l'Eurostat du 31 juillet 2012, The statistical recor-ding of some operations related to trade credits incurred by government units).

Les crédits sont attribués aux administrations locales seulement si le débiteur réel, c'est-à-dire l'organisme devant effectuer le remboursement, appartient à ce sous-secteur ; les crédits octroyés aux administrations locales dont le remboursement est à la charge de l'État ne sont donc pas inclus.

Les autres passifs incluent, en plus des passifs commerciaux cédés par les créanciers à des intermédiaires financiers avec une clause sans recours, les opérations de titrisation considérées comme des crédits selon les critères indiqués par Eurostat.

Pour plus d'informations, cf. Suppléments du Bulletin Statistique – Indicateurs monétaires et financiers : *Debito delle Amministrazioni Locali* (Dette des administrations locales), dans la section : *Appendice metodologica*, Annexes méthodologiques (http://www.bancaditalia.it/statistiche).